# Rapport Annuel
2022

mining.ca/fr

The Mining Association of Canada
L'association minière du Canada

## L’ASSOCIATION MINIÈRE DU CANADA (AMC)

L’Association minière du Canada (AMC) est l’organisme national représentant l’industrie minière du Canada. Ses membres, qui sont responsables de la majeure partie de la production canadienne de métaux de base et précieux, d’uranium, de diamants, de charbon métallurgique et de pétrole extrait des sables bitumineux, sont présents dans les secteurs de l’exploration minérale, de l’exploitation minière, de la fonte, de l’affinage et de la fabrication de produits semi-finis.

Représentant les membres de l’industrie minière qui s’engagent pour la durabilité, l’initiative *Vers le développement minier durable*MD (initiative TSM) de l’AMC est une norme primée, de classe mondiale, qui encourage l’amélioration continue du rendement en matière de pratiques minières environnementales et sociales.

L’AMC défend les intérêts de l’industrie sur la scène nationale et internationale, élabore des politiques sur les minéraux avec les gouvernements, informe le public et favorise la collaboration pour résoudre des problèmes communs et stimuler les progrès. L’AMC collabore étroitement avec les associations minières provinciales et territoriales et avec les autres secteurs, ainsi qu’avec les groupes communautaires et environnementaux à l’échelle du Canada.

## MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

### David Clarry, président du conseil d'administration, et Pierre Gratton, président et chef de la direction

David Clarry, président du Conseil d'administration

Les deux dernières années ont été riches en événements, et les répercussions de la pandémie en cours et de l'invasion de l'Ukraine se sont fait sentir à l'échelle mondiale, toutes deux ayant mis en lumière les vulnérabilités de la sécurité en matière d'approvisionnement dans de nombreux pays et, par conséquent, accéléré le désir de la population canadienne de s'approvisionner et de produire localement, avec une plus grande autonomie. Notre industrie a un rôle particulièrement important à jouer pour s'assurer que les ressources nécessaires, tant au Canada que pour nos alliés, sont facilement accessibles et produites selon les normes les plus élevées au monde. Notre rôle dans l'approvisionnement des matières premières essentielles à la transition énergétique mondiale n'a peut-être jamais été aussi crucial. L'empreinte carbone de la production de métaux et de minéraux au Canada étant parmi les plus faibles au monde, nous pouvons jouer un rôle beaucoup plus important afin de fournir les matériaux dont le monde a besoin pour atteindre la carboneutralité.

En 2022, les décideurs gouvernementaux ont mis l'accent sur la nécessité d'accroître la compétitivité de notre secteur pour permettre à l'industrie minière canadienne de fournir les intrants essentiels aux technologies à faibles émissions de carbone. Le dévoilement au printemps du budget de 2022 a grandement contribué à l'optimisme de notre secteur, car l'investissement de 3,8 milliards de dollars auquel s'est engagé le gouvernement a considérablement amélioré notre capacité à fournir les minéraux et les métaux nécessaires à l'économie verte. Le budget de 2022 et la publication en novembre de l'énoncé économique de l'automne ont clairement indiqué à nos alliés des États-Unis et de l'Europe que le Canada est une source fiable de matières extraites et traitées de façon responsable, essentielles à la sécurité et à l'avenir du monde en matière de faibles émissions de carbone.

L'une des raisons pour lesquelles des pays du monde entier veulent des minéraux, des métaux et des produits énergétiques extraits au Canada est notre engagement à l'égard des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, de la lutte contre les changements climatiques et de l'exploitation minière durable. Pays riche en ressources, le Canada établit la norme d'excellence mondiale des pratiques minières durables grâce à l'initiative *Vers le développement minier durable* (initiative TSM) de l'Association minière du Canada (AMC) reconnue à l'échelle internationale. Il est réputé pour son rendement élevé en matière d'exploitation minière, de respect de l'environnement et d'engagement envers les communautés où il exerce ses activités. L'initiative TSM a attiré l'attention à l'échelle mondiale, et onze associations minières à l'extérieur du Canada, dont plus récemment au Guatemala, l'ont adoptée pour répondre aux besoins de la société en matières premières extraites de la manière la plus responsable possible.

En tant que programme en constante évolution, l'initiative TSM n'est pas statique et vise à englober les nombreux points focaux de notre industrie, d'autant plus que nous établissons une nouvelle norme axée sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI). Tout au long de 2022, l'AMC et les associations partenaires

de l'initiative TSM ont travaillé à la finalisation du nouveau *protocole pour des milieux de travail inclusifs et respectueux*, dont la publication est prévue pour 2023. Ce nouveau protocole, sur lequel plusieurs intervenants ont donné d'importants commentaires, est en cours de rédaction, parallèlement à de nombreuses modifications proposées au *protocole de santé et sécurité* qui permettront d'améliorer la sécurité psychologique et les pratiques de comportement respectueux sur les sites miniers. Une fois publié, le nouveau *protocole de l'initiative TSM pour des milieux de travail inclusifs et respectueux* favorisera la transparence et améliorera le rendement en matière d'EDI dans le secteur minier. En 2022, l'AMC a également obtenu la reconnaissance par l'Église d'Angleterre du *Protocole de gestion des résidus miniers TSM* comme système valide de gestion responsable des résidus miniers, en plus de la Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers.

**Pierre Gratton, président et chef de la direction de l'AMC**

En 2022, une marque autonome officielle a été créée pour l'initiative TSM, y compris un site Web, une présence dans les médias sociaux et un bulletin trimestriel fournissant des mises à jour et de l'information sur la norme et le travail effectué par les partenaires internationaux dans le domaine du développement durable. Une campagne de sensibilisation du public, comprenant 25 témoignages sur le pouvoir de l'initiative TSM et l'importance des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'industrie minière, a également été élaborée par des politiciens, des groupes d'affaires, des ambassadeurs, des sociétés minières et des partenaires internationaux de premier plan. Cette campagne a été diffusée sur les plateformes de médias sociaux et sur de nombreux sites Web. Elle ciblait les entreprises du classement Fortune 1000, les constructeurs automobiles et les chefs de file du domaine du développement durable, et avec ses 13 millions d'expositions, elle a permis de mieux faire connaître la norme et son utilisation à l'échelle mondiale.

Les répercussions positives de l'initiative TSM ont également été soulignées dans les résultats du sondage d'Abacus Data de 2022 sur la perception du public à l'égard du secteur minier canadien. Les résultats, qui comprenaient des niveaux d'approbation record pour le secteur, particulièrement en raison de notre engagement à l'égard de la lutte contre les changements climatiques et des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le cadre de l'initiative TSM, ont souligné la nécessité pour l'AMC de continuer à utiliser des messages forts sur l'action climatique, les minéraux critiques, le leadership du Canada en matière d'exploitation minière durable et le rôle que joue l'industrie minière dans l'approvisionnement d'intrants clés pour les technologies à faibles émissions de carbone.

L'AMC a joué un rôle très actif dans la communication de ces faits tout au long de 2022, notamment en participant à l'annonce du gouvernement fédéral dévoilant la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques en décembre, à de multiples comparutions devant des comités de la Chambre des communes, à la participation à des tables rondes au Canada et à l'étranger, à l'élaboration stratégique de publicités de sensibilisation du public et au maintien d'une présence constante dans les médias sur l'importance de notre secteur minier.

En ce qui concerne la défense des intérêts auprès du gouvernement, 2022 a été marquée par un retour à la forme pour l'AMC, tandis que la Journée minière sur la colline avait lieu en personne pour la

première fois depuis 2020. Dans le cadre de la Journée minière sur la colline, des membres de l'AMC de partout au pays ont rencontré plus de 100 députés, sénateurs et hauts décideurs du gouvernement afin de discuter de possibilités liées à la compétitivité, au développement durable, au rôle important de l'industrie minière dans la chaîne d'approvisionnement des véhicules électriques à batterie au Canada, et de bien d'autres sujets. Ce contact étroit était essentiel compte tenu de la myriade de difficultés qui perturbent le secteur. Enfin, notons qu'en 2022, l'AMC a, une fois de plus, été reconnue comme l'un des principaux groupes de pression sur la Colline du Parlement.

L'année a néanmoins eu son lot de défis et de problèmes. La mise en œuvre de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, de la *Loi sur les pêches* révisée et de la *Loi sur la protection de la navigation* n'a pas été harmonieuse. L'AMC a déployé des efforts considérables pour que l'Agence d'évaluation d'impact respecte la promesse de la Loi et adapte adéquatement les évaluations des projets proposés. La mise en œuvre des codes de pratique de la *Loi sur les pêches* pour les ouvrages mineurs a été très lente, tandis que certains membres ont dû jongler avec des retards dans l'approbation de la LENC. Les efforts de l'AMC ont commencé à porter leurs fruits. L'AMC a également continué de collaborer avec ses sociétés membres du secteur des sables bitumineux et du charbon métallurgique pour faire progresser l'élaboration de la réglementation fédérale sur les effluents.

En ce qui concerne les chaînes d'approvisionnement et le transport, les défis liés au système imprévisible de transport ferroviaire du Canada se sont poursuivis en 2022. La grève votée en mars par les membres du Canadien Pacifique (CP) à la Conférence ferroviaire de Teamsters Canada a eu une incidence importante sur le secteur minier et sur l'économie canadienne dans son ensemble, en plus de mettre en évidence la façon dont les perturbations constantes du transport maritime affectent la capacité de notre secteur à acheminer les biens essentiels tant au Canada que dans le monde entier. L'AMC continue de pousser le gouvernement fédéral à accorder une plus grande priorité aux enjeux liés au transport, d'autant plus que les produits miniers du Canada sont très demandés en raison de leur rôle d'intrants essentiels aux technologies à faibles émissions de carbone.

Les réalisations de l'AMC en 2022 sont attribuables aux efforts collectifs de bon nombre de personnes, notamment les membres du conseil d'administration, du comité exécutif et de l'équipe de direction de l'initiative TSM, ainsi que les experts de l'industrie, qui offrent leur temps et leur expertise aux groupes de travail et aux comités de l'AMC. De plus, l'Association est fière de compter sur un personnel des plus compétents, composé de gens reconnus pour leur expertise et leur professionnalisme par le gouvernement et d'autres associations. Grâce à leurs compétences et à leur expérience, ils produisent des résultats concrets dont profite l'ensemble de l'industrie. Leur travail est fort apprécié par le conseil d'administration et les membres de l'AMC.

Pour obtenir de plus amples détails sur les sujets abordés dans le présent message et les autres aspects du travail de l'AMC, nous vous invitons à lire le rapport annuel en entier.

## RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE L'INITIATIVE TSM

### Présidente : Carolyn Chisholm, directrice des affaires externes, Rio Tinto Canada

*L'équipe de direction de l'initiative TSM étudie les possibilités d'amélioration du rendement et de la réputation de l'industrie minière auprès des communautés d'intérêts clés.*

Carolyn Chisholm
Présidente de l'équipe de direction de l'initiative TSM

**Rendement dans le cadre de l'initiative TSM pour l'année 2022**
En 2022, les membres de l'AMC ont obtenu de bons résultats pour les indicateurs de rendement des protocoles TSM.

*Relations avec les Autochtones et les communautés :* Les établissements ont fait rapport pour la première fois de leurs résultats relatifs à la version révisée du *protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités*, qui comprend deux nouveaux indicateurs : l'un mesure l'efficacité des échanges et du dialogue avec les communautés autochtones et l'autre mesure la gestion des impacts et des avantages liés aux activités minières. Selon les résultats obtenus pour les indicateurs du *protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités* précédents, 90 % ou plus des établissements ont atteint au moins la cote A pour tous les indicateurs. En raison des exigences accrues en 2022, les résultats ont légèrement diminué; de 80 à 90 % des établissements ont déclaré avoir atteint au moins la cote A pour les indicateurs de rendement. Environ la moitié des établissements ont déjà atteint la cote AAA pour le protocole révisé. Le protocole fera l'objet d'un examen mineur en 2023 afin d'envisager toute révision après la première année de production de rapports publics.

*Planification de la gestion de crises et des communications :* Les établissements ont continué d'obtenir de bons résultats pour le *protocole de planification de la gestion de crises et des communications*, et le nombre d'établissements ayant répondu « oui » à l'indicateur 3 (formation) a augmenté de façon notable. Ce protocole a fait l'objet d'un examen mineur en 2022, ce qui a entraîné certaines modifications qui seront prises en compte dans les rapports publics en 2024.

*Santé et sécurité :* En 2022, les établissements ont commencé à publier leurs résultats au regard de la version révisée du *protocole de santé et sécurité*, qui comprend les nouvelles exigences concernant les contrôles critiques, les dangers aux conséquences graves et la santé mentale. Malgré ces nouvelles exigences, les résultats sont demeurés très élevés, environ 90 % des établissements ayant déclaré au moins une cote A pour tous les indicateurs.

*Protocole de prévention du travail des enfants et du travail forcé :* Tous les trois ans, les établissements doivent produire un rapport sur le *protocole de prévention du travail des enfants et du travail forcé* dans le cadre de la vérification externe des résultats de l'initiative TSM. Les établissements faisant l'objet d'une vérification externe continuent de satisfaire aux exigences de ce protocole.

*Gestion des résidus miniers :* Les établissements ont présenté leur deuxième rapport sur la version révisée de 2019 du *Protocole de gestion des résidus miniers* et des guides connexes, avec une augmentation d'environ 10 points de pourcentage des établissements ayant obtenu au moins une cote A pour tous les indicateurs.

*Gestion de la conservation de la biodiversité :* Les établissements ont continué d'afficher un rendement satisfaisant pour le *protocole de gestion du maintien de la biodiversité*, avec une amélioration notable pour l'indicateur 1 (engagement, responsabilité et communications).

*Intendance de l'eau :* Les établissements ont publié pour la deuxième fois leur rapport sur le nouveau *protocole d'intendance de l'eau* lequel a témoigné d'améliorations notables du rendement pour tous les indicateurs. L'indicateur 1 (gouvernance de l'eau) et l'indicateur 2 (gestion de l'eau destinée aux opérations) ont connu la plus forte augmentation dans les établissements ayant atteint au moins la cote A.

*Gestion de l'énergie et des émissions de GES :* Le rendement des établissements variait selon les trois indicateurs du *protocole de gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre*. Le rendement pour l'indicateur 1 (systèmes de gestion) et l'indicateur 2 (systèmes de production de rapports) s'est légèrement amélioré, mais de nombreux établissements ont continué d'éprouver des difficultés avec l'indicateur 3 (objectifs de rendement); moins de 60 % des établissements ont déclaré avoir atteint au moins la cote A pour cet indicateur. En 2023, les établissements commenceront à produire des rapports publics en vertu du nouveau *protocole sur les changements climatiques* qui remplacera le *protocole de gestion de l'énergie et des émissions de GES*. Le nouveau protocole adopte une approche qui se veut plus exhaustive vis-à-vis des changements climatiques, en intégrant des mesures d'atténuation et d'adaptation à l'échelle de l'entreprise et des établissements.

**Célébrer l'excellence**

Le *prix TSM en engagement communautaire* a été remis à la mine Gahcho Kué pour son initiative Ní Hadi Xa visant à soutenir la collaboration environnementale communautaire. Le *prix TSM en excellence environnementale* a été remis au projet de chariot électrique de Copper Mountain. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les projets gagnants ici.

**Amélioration continue**

*Milieux de travail équitables, diversifiés et inclusifs :* En novembre 2021, le conseil d'administration de l'AMC a approuvé la portée des travaux en lien avec les nouvelles exigences de l'initiative TSM en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. Au début de 2022, un groupe de travail composé de membres de l'AMC, du Minerals Council of Australia et d'experts externes a rédigé un nouveau protocole portant sur les domaines décrits dans la portée des travaux. Une ébauche de protocole a ensuite été publiée pour consultation publique à la fin de l'été 2022. Après l'examen et l'intégration des commentaires du public, l'équipe de direction de l'initiative TSM a demandé au groupe de travail sur le protocole d'intégrer les critères relatifs à la sécurité psychologique et aux comportements respectueux au *protocole de santé et sécurité TSM* existant. Ces révisions étaient en cours à la fin de 2022.

*Planification de la gestion de crises et des communications :* Le *protocole TSM de planification de la gestion de crises et des communications* a fait l'objet d'un examen mineur en 2022. Au début de 2022, les chefs de l'initiative TSM ont proposé certains changements au protocole qui ont été examinés par l'équipe de direction de l'initiative TSM en juin 2022. Le document a ensuite été publié pour consultation publique à la fin de l'été 2022, puis approuvé par le conseil d'administration de l'AMC en novembre 2022. Les révisions mineures comprennent ce qui suit :

- Précision indiquant qu'un centre de contrôle de crises peut être virtuel, physique ou hybride.
- Mobilisation des communautés d'intérêts au sujet du plan local de gestion de crises.

- Examen et mise à jour des coordonnées des médias et des intervenants.
- Simulations de crise à grande échelle plus fréquentes (une fois tous les deux ans plutôt qu'à tous les trois ans).
- Examen et mise à jour du plan local de gestion de crises en cas de changement au sein de l'entreprise.
- Suppression de deux questions fréquemment posées qui sont moins pertinentes à l'ère numérique.

Les membres de l'AMC publieront un rapport public sur le protocole révisé pour la première fois en 2024.

**Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCI)**
En 2022, le Groupe consultatif des communautés d'intérêts a tenu deux réunions hybrides – l'une à Princeton, en Colombie-Britannique, et l'autre à Ottawa – et plusieurs activités intersessions. Pour en savoir plus sur les activités du groupe, veuillez consulter le communiqué annuel du groupe.

**Activités internationales**
*Mobilisation des intervenants de la chaîne d'approvisionnement :* L'AMC continue de sensibiliser les principaux clients aux efforts visant à intégrer des pratiques responsables à leurs chaînes d'approvisionnement. En 2022, l'AMC s'est concentrée sur la promotion de l'engagement dans le secteur automobile en tenant des discussions avec Drive Sustainability, BMW, Ford et Mercedes-Benz. Ces entreprises ont ouvertement répondu à l'idée de collaborer plus étroitement avec l'initiative TSM dans le cadre de l'assurance de leur chaîne d'approvisionnement. Les discussions avec BMW sont les plus avancées en ce sens qu'elle a accepté de considérer l'initiative TSM comme une norme acceptable pour l'approvisionnement en métaux et en minéraux. Le nouveau processus d'adhésion, qui permet d'appliquer l'initiative TSM partout dans le monde, et les changements apportés pour améliorer le processus de vérification de l'initiative ont également suscité de l'intérêt. Si le secteur de l'automobile est plus ouvert à collaborer avec l'initiative TSM, c'est en partie parce qu'il est de plus en plus conscient qu'il doit être ouvert à d'autres normes que l'IRMA pour répondre à ses besoins en matières premières.

*Adoption de l'initiative TSM au Guatemala :* L'Association minière du Guatemala (GRENAT) est devenue la onzième association minière nationale à adopter l'initiative TSM et s'est jointe au Canada, au Québec, à la Finlande, au Botswana, à l'Espagne, à l'Argentine, au Brésil, aux Philippines, à la Colombie et à l'Australie. L'intérêt à l'égard de l'initiative TSM ne cesse de croître à l'échelle internationale. En 2022, l'AMC a collaboré avec des gouvernements et des associations de partout dans le monde pour soutenir les décisions relatives à l'adoption du programme.

**Harmonisation des normes**
Harmonisation avec les autres normes : À compter de la fin de 2021 et jusqu'au 3e trimestre de 2022, les représentants de l'initiative TSM, de l'IRMA et de l'ICMM ont entrepris des discussions pour explorer les possibilités de convergence entre les trois normes. Cependant, il est devenu évident qu'il est peu probable qu'une convergence tripartite soit possible entre les normes en raison d'une forte volonté de l'IRMA de conserver sa structure et sa norme actuelles. À la suite de ces discussions, l'ICMM a convoqué l'initiative TSM, le World Gold Council et la Copper Mark pour explorer un nouvel ensemble de discussions sur la convergence qui se poursuivra en 2023. Aussi, l'équipe de l'initiative TSM a continué de faire preuve de leadership en 2022 en vue d'obtenir une harmonisation, une équivalence et une interopérabilité accrue avec d'autres normes. La réalisation la plus notable dans ce domaine a été la mise au point de la deuxième version du protocole d'audit intégré dans le cadre du partenariat M3 (une subvention de l'ISEAL), qui a permis l'ajout de l'IRMA au protocole existant qui comprenait déjà

l'initiative TSM et le RJC. Ce protocole est maintenant accessible sur la page Web du Partenariat M3.

## COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

### Présidente : Allison Merla, conseillère en environnement, Vale

*Le Comité de l'environnement examine les lois et les questions environnementales d'ordre général qui touchent l'industrie.*

En 2022, le Comité de l'environnement s'est réuni en personne en mai et en septembre, tout en poursuivant des réunions mensuelles virtuelles. Les réunions ont eu lieu conjointement avec le Comité scientifique de l'AMC. Le travail des comités a été bonifié par des groupes de travail. Le groupe de travail sur l'examen des lois s'est concentré sur la mise en œuvre de la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur l'évaluation d'impact* et la *Loi sur les eaux navigables canadiennes*. Le groupe de travail sur la biodiversité a participé activement aux développements liés à la *Loi sur les espèces en péril*, à la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et aux zones protégées.

Le Comité a poursuivi ses travaux sur la pollution de l'air, les changements climatiques, le Plan de gestion des produits chimiques, les Recommandations fédérales pour la qualité de l'environnement, l'Inventaire national des rejets de polluants et le *Règlement sur les urgences environnementales* de 2019, ainsi que son examen de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. Il a travaillé avec des fonctionnaires d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), du Service canadien de la faune (SCF), de Pêches et Océans Canada, de l'Agence d'évaluation d'impact, de Transports Canada et de Ressources naturelles Canada.

***Loi sur l'évaluation d'impact***

Le groupe de travail sur l'examen des lois a suivi la mise en œuvre de la *Loi sur l'évaluation d'impact* et collaboré avec l'Agence d'évaluation d'impact pour étudier les possibilités d'amélioration à la phase de planification afin d'établir des lignes directrices relatives à l'étude d'impact véritablement individualisées pour chaque projet et ainsi axer l'évaluation sur les enjeux fondamentaux. Le groupe de travail s'est également entretenu avec l'Agence sur la manière d'améliorer le cadrage et la communication des plans de mobilisation des Autochtones afin d'assurer une orientation adéquate en faveur des groupes autochtones directement touchés. Le personnel de l'Agence a rencontré le groupe de travail sur l'examen des lois de l'AMC le 17 mai et l'Agence et Ressources naturelles Canada ont rencontré le groupe de travail le 7 décembre.

L'AMC a examiné l'ébauche de lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact du projet d'Upper Beaver et formulé des commentaires.

L'AMC a analysé l'opinion de la Cour d'appel de l'Alberta sur la constitutionnalité de la *Loi sur l'évaluation d'impact* et l'appel de cette opinion par le gouvernement du Canada à la Cour suprême du Canada. L'AMC n'a pas demandé le statut d'intervenant dans l'affaire, mais a communiqué l'expérience du secteur minier en matière d'évaluation fédérale en publiant un article intitulé *Project Permitting in Canada and the Mining Industry (Obtention de permis de projet au Canada et dans l'industrie minière)* préparé par le groupe de travail sur l'examen des lois de l'AMC.

***Loi sur les pêches***

La mise en œuvre par Pêches et Océans Canada de la *Loi sur les pêches* modifiée a été très lente. Trois ans après l'entrée en vigueur des modifications au milieu de 2019, le ministère comptait sur des

examens propres au site pour la plupart des ouvrages, projets et activités à proximité de l'eau, même si bon nombre d'entre eux ont peu ou pas d'incidence sur l'habitat du poisson. Outre la finalisation de six codes de pratiques, les instruments de conformité à l'appui des projets courants à faible impact n'ont pas encore été élaborés. Pêches et Océans Canada a lancé une première « vague » de mobilisation en ligne en 2021 qui s'est poursuivie par une deuxième vague en 2022. Le Ministère a indiqué que le principal instrument de conformité, le *Règlement relatif aux ouvrages et eaux visés*, ne sera pas en place avant la fin de 2024.

L'AMC a pris part aux consultations en ligne, soumis des commentaires et participé aux webinaires. Le groupe de travail sur l'examen des lois de l'AMC a rencontré des représentants de Pêches et Océans Canada le 27 septembre. De plus, l'AMC a coordonné l'envoi d'une lettre interassociation adressée au ministre. La principale demande concernait le déploiement accéléré de mécanismes de conformité supplémentaires, en particulier le Règlement, pour les projets courants à faible impact.

***Loi sur les eaux navigables canadiennes* (LENC)**
L'AMC a continué de collaborer avec Transports Canada pour mettre en œuvre la LENC. La réunion de septembre du Comité de l'environnement comprenait une séance avec des représentants. La LENC est complexe et il est difficile d'interpréter si un plan d'eau est une « eau navigable », car la décision tient compte de critères d'utilité sociale. Il est également complexe d'évaluer si le projet ou l'activité proposés est un « ouvrage » et, par conséquent, quels articles de la Loi s'appliquent. L'AMC exhorte Transports Canada à accélérer l'élaboration de directives et de formations pour le personnel régional sur l'interprétation de la Loi et la mobilisation des Autochtones.

***Agence canadienne de l'eau***
À la suite de l'élection de 2021, les lettres de mandat ministériel et des déclarations publiques ont réitéré l'engagement du gouvernement à créer une Agence canadienne de l'eau et à modifier la *Loi sur les eaux du Canada*, mais aucun détail n'a été dévoilé en 2022.

***Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE)**
En février 2022, le gouvernement a déposé de nouveau au Sénat un projet de loi modifiant la LCPE sous le nom de projet de loi S-5. L'AMC a analysé le projet de loi, a surveillé les discussions au Parlement et a participé à un réseau d'associations industrielles intéressées. En mai, l'AMC a comparu devant le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Le Sénat a terminé son examen du projet de loi avant sa pause estivale.

L'AMC a analysé les modifications du Sénat au cours de l'été et a discuté avec ECCC des conséquences de certaines modifications. Le gouvernement partage les objectifs de l'AMC qui consistent à maintenir une approche fondée sur le risque, à éviter les litiges et à éviter les limites excessivement normatives quant au recours au jugement d'experts. En novembre, ECCC a créé un outil de recherche de substances qui répond à l'une des principales recommandations de l'AMC afin que le statut d'une substance en vertu de la Loi soit facile à déterminer.

L'AMC a comparu devant le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes à la fin novembre. Le comité de la Chambre a terminé l'audition des témoins au début de décembre et a commencé l'examen article par article du projet de loi.

**Biodiversité**

*Loi sur les espèces en péril* (LEP)

Tout au long de 2022, le groupe de travail sur la biodiversité de l'AMC a continué de contribuer aux dossiers concernant les espèces en péril, notamment en surveillant les modifications proposées à l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril (LEP), en publiant des documents de planification de la valorisation et en mettant en œuvre des accords de conservation en vertu de l'article 11. L'AMC s'est employée à promouvoir l'adoption d'une approche plus efficace et coopérative pour les espèces en péril.

L'AMC continue d'appuyer l'utilisation des accords de conservation en vertu de l'article 11 comme mécanisme de rétablissement des espèces en péril et favorise une coordination fédérale-provinciale-territoriale. L'AMC s'est réjouie de la publication en 2022 de l'accord de conservation final entre le Canada et l'Ontario.

*Comité consultatif sur la nature*

En 2022, l'AMC a été nommée au nouveau Comité consultatif sur la nature pour un mandat de cinq ans. Le Comité consultatif sur la nature est un organisme consultatif multilatéral qui a été mis sur pied pour fournir au ministre de l'Environnement et du Changement climatique des conseils afin de faire progresser les priorités du Canada en matière de nature, y compris la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril* et de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, des espaces protégés, des solutions climatiques axées sur la nature et la mise en œuvre du *Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal*.

*Consortium national du savoir sur le caribou boréal.*

L'AMC continue de participer au Consortium national du savoir sur le caribou boréal (CNSCB), qui a été annoncé dans le plan d'action 2018 pour protéger le caribou des bois boréal. Le CNSCB est un forum de collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones, les ONG, les universitaires et les intervenants de l'industrie pour favoriser le partage de l'information, combler les lacunes en matière de connaissances, mettre en commun les capacités, cerner et promouvoir les pratiques exemplaires et éclairer la prise de décisions. Le CNSCB et ses groupes de travail ont produit au cours des quatre dernières années des outils pratiques pour guider les actions, notamment une trousse pour la surveillance du caribou, un modèle écologique conceptuel pour le caribou boréal, une carte interactive des projets pour le caribou et un portail de partage des connaissances. Depuis 2020, il coordonne, en partenariat avec l'Alberta Biodiversity Monitoring Institute, une série de webinaires sur la recherche émergente liée à la conservation du caribou des bois boréal.

*Oiseaux migrateurs*

Le groupe de travail sur la biodiversité de l'AMC continue de suivre l'évolution de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et du *Règlement sur les oiseaux migrateurs* (ROM). Les modifications au ROM sont entrées en vigueur en 2022. Le règlement modifié apporte une plus grande clarté dans plusieurs domaines, y compris la protection des nids d'oiseaux migrateurs inoccupés. L'AMC continue de collaborer avec le SCF pour explorer les possibilités de modernisation à long terme de la réglementation, y compris la faisabilité de nouveaux outils de conformité.

*Marché de la conservation*

Le budget fédéral de 2021 prévoyait un financement renouvelé pour la conservation : 2,3 milliards de dollars sur cinq ans ont été affectés aux espaces protégés, aux initiatives de conservation dirigées par les Autochtones et aux espèces en péril. Grâce à ce financement, le SCF a lancé un projet pilote de marché de la conservation qui vise à favoriser le financement privé d'initiatives de conservation. Autrement dit, une organisation privée pourra financer un organisme de conservation pour qu'il entreprenne un projet de conservation particulier. La valeur du projet sur le plan de la biodiversité est ensuite évaluée à l'aide d'indicateurs définis par le SCF et le bailleur de fonds privé reçoit un certificat attestant de cette valeur. S'il s'avère réussi, le marché de la conservation pourrait évoluer et soutenir des programmes et initiatives pour la divulgation de l'information liée à la nature. L'AMC participe au groupe de travail consultatif qui orientera le SCF dans sa conception du programme, y compris la méthodologie à utiliser pour évaluer la valeur du projet sur le plan de la biodiversité et le processus de certification.

*La COP15 et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal*

En décembre, l'AMC a eu le privilège de participer à la 15e réunion de la Conférence des parties (COP15) de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB) en tant que membre de la délégation canadienne. Après près de trois ans de négociations, les parties de la CDB ont convenu d'un nouvel ensemble d'objectifs mondiaux en matière de biodiversité à la COP15, lesquels sont énoncés dans le *Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal.* L'AMC a l'intention de collaborer avec Environnement et Changement climatique Canada par l'entremise du Comité consultatif sur la nature et de façon bilatérale dans le cadre de la mise à jour de la Stratégie nationale de la biodiversité du Canada afin de l'harmoniser avec le nouveau cadre mondial.

## COMITÉ DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES

### Présidente : Krista Maydew, directrice des relations avec les communautés, IAMGOLD

*Le Comité des relations avec les Autochtones a pour mandat de relever et d'évaluer des renseignements en vue de fournir des conseils éclairés au conseil d'administration de l'AMC dans le but d'établir et de renforcer les relations entre les peuples autochtones et l'industrie minière au Canada.*

En 2022, le Comité des relations avec les Autochtones s'est réuni en février, mai, septembre et octobre. Tout au long de l'année, le comité a discuté d'un éventail de sujets liés à la participation des Autochtones dans le secteur minier. Il s'est concentré sur les éléments ci-dessous.

**Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones**
En 2021, la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA) est entrée en vigueur. En 2022, le Comité des relations avec les Autochtones de l'AMC a fourni des directives sur la collaboration de l'AMC avec le gouvernement fédéral et d'autres intervenants relativement à la mise en œuvre de la nouvelle Loi. Tout en continuant de chercher à obtenir des précisions sur les principaux enjeux (p. ex., les attentes pratiques en matière de consentement préalable, libre et éclairé), le Comité s'est concentré sur l'approche du gouvernement pour l'élaboration du plan d'action fédéral relatif à la Loi sur la DNUDPA.

En mai 2022, le personnel et les membres de l'AMC ont participé à une table ronde organisée par Ressources naturelles Canada (RNCan), le ministère de la Justice et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada sur la mise en œuvre de la Loi sur la DNUDPA. Au cours de cette réunion, les fonctionnaires ont fait le point sur le processus de mobilisation du gouvernement fédéral pour éclairer l'élaboration du plan d'action de la Loi et les efforts déployés pour s'assurer que les lois fédérales sont conformes à la Déclaration des Nations Unies.

L'AMC sera ravie de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action fédéral pour la Loi sur la DNUDPA, qui doit être finalisé d'ici juin 2023. Le secteur minier, qui joue un rôle important dans le processus de réconciliation, est bien placé pour contribuer de façon significative aux discussions sur le développement économique et les processus de consultation réglementaire. L'AMC a également démontré qu'elle collaborait de manière constructive avec les décideurs, les organisations autochtones et les organisations non gouvernementales pour faire avancer les politiques publiques.

**Cadre national de partage des avantages**
Le Comité des relations avec les Autochtones continue de suivre les développements liés à l'engagement du gouvernement fédéral d'établir un cadre national de partage des avantages pour s'assurer que les peuples autochtones profitent de l'exploitation des ressources naturelles sur leurs territoires. En 2022, le comité a rencontré RNCan à plusieurs reprises pour discuter de la portée du cadre et formuler ses commentaires préliminaires. Le processus d'élaboration du cadre devrait se poursuivre en 2023.

**Sécurité et inclusion des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones**
En 2022, le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes a lancé une étude sur *l'exploitation des ressources et la violence faite aux femmes et aux filles autochtones.* Le Comité des relations avec les Autochtones a préparé un mémoire à l'intention du Comité permanent qui décrit les

engagements de l'AMC dans ce domaine ainsi que les mesures prises par l'industrie pour s'assurer que les installations minières, les camps industriels et les bureaux administratifs sont sécuritaires, accueillants et inclusifs. Dans ce mémoire, l'AMC fait référence aux engagements des membres en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI), à la mise en œuvre du protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités de l'initiative TSM, aux efforts visant à intégrer l'EDI à l'initiative TSM, ainsi qu'à la recherche et aux programmes du Conseil RHiM. En décembre 2022, le rapport du Comité permanent, qui comprend un certain nombre de recommandations visant à régler cet enjeu important, a été publié. Bon nombre d'entre elles sont des domaines d'intérêt pour le secteur minier canadien.

**Formation de sensibilisation aux cultures autochtones**

En juin 2022, l'AMC a organisé une séance de formation sur la sensibilisation aux cultures autochtones à l'intention de ses membres. La séance était animée par Eva Wilson-Fontaine et E.J. Fontaine de la firme de consultation autochtone AMIK, spécialisée dans la formation de sensibilisation aux réalités culturelles. La formation était axée sur la sensibilisation à l'histoire et aux séquelles des pensionnats autochtones, sur la démystification des mythes et des idées fausses, ainsi que sur les pratiques exemplaires en matière de mobilisation des communautés autochtones et d'établissement de relations. Plus de 140 personnes de sociétés membres de l'AMC ont participé à la séance.

**Mobilisation et collaboration continues**

L'AMC collabore avec l'Assemblée des Premières Nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami et la Nation métisse, par l'entremise du Groupe consultatif des communautés d'intérêts de l'initiative TSM, de forums multilatéraux et dans le cadre de rencontres individuelles. En avril 2022, l'AMC a participé au congrès Toward Net Zero by 2050 (vers la carboneutralité d'ici 2050) de la First Nations Major Projects Coalition (FNMPC). L'AMC a contribué à titre de commanditaire et a participé à une table ronde sur l'exploitation minière et la durabilité. Il s'agissait d'une occasion pour l'AMC de souligner le rôle des minéraux critiques dans l'atteinte de la carboneutralité et l'engagement de l'industrie à l'égard d'une mobilisation et d'une inclusion significatives des Autochtones. Plusieurs conférenciers de sociétés minières, dont des représentants de Rio Tinto, de Ressources Teck et d'Anglo American, ont également participé au congrès. L'AMC continue, grâce à des dons annuels, de soutenir Indspire, un organisme de bienfaisance dirigé par des Autochtones qui améliore les possibilités d'éducation pour les étudiants métis, inuits et des Premières Nations grâce à diverses initiatives.

**Autres activités du Comité**

Le Comité des relations avec les Autochtones est un forum qui permet aux membres de l'AMC d'échanger sur les pratiques exemplaires liées à la participation des Autochtones aux activités minières. En 2022, le Comité a échangé de l'information et des leçons apprises sur une variété d'enjeux et de sujets, notamment :

- La mise en œuvre du *protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités de l'initiative TSM*
- La participation des Autochtones à l'industrie minière
- La progression de la réconciliation
- La célébration de la Journée nationale de vérité et réconciliation
- La sensibilisation aux cultures autochtones et leur inclusion
- Les processus de consultation réglementaire
- Les pratiques exemplaires en matière de partage des avantages

## COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES

### Président : Dale Austin, gestionnaire des relations gouvernementales, Corporation Cameco

*Le Comité des relations publiques conseille et oriente l'AMC sur les questions touchant les relations gouvernementales et la programmation des communications. Il se veut une plateforme canadienne qui permet aux membres de l'AMC d'échanger des pratiques exemplaires concernant les communications et les activités de défense des intérêts des entreprises et des associations.*

En 2022, le Comité des relations publiques a joué un rôle important en offrant aux experts en communications et affaires publiques une tribune pour échanger sur les enjeux touchant le secteur, notamment la compétitivité économique, le développement des minéraux critiques, la mobilisation des Autochtones, la durabilité, les blocages dans la chaîne d'approvisionnement et les pénuries de main-d'œuvre, ainsi que le rôle de l'industrie dans un avenir à faible empreinte carbone.

**Intervention auprès du gouvernement fédéral**

En commentant les stratégies, les messages et les documents utilisés pour mobiliser les décideurs fédéraux sur les questions touchant le secteur minier canadien, le Comité des relations publiques fournit des perspectives et des renseignements précieux permettant d'améliorer l'ensemble des activités de relations gouvernementales de l'AMC. Il surveille également les développements en matière de politiques, mène des discussions à ce sujet et participe à des activités de défense des intérêts.

Pour la première fois depuis 2019, l'événement annuel d'envergure de défense des intérêts de l'AMC a eu lieu en personne à Ottawa le 15 novembre. Au cours de l'événement, le personnel, le conseil d'administration et les membres du Comité des relations publiques ont rencontré plus de 100 députés, sénateurs et hauts décideurs du gouvernement. Les discussions ont porté sur le rôle de l'industrie minière dans la transition du Canada vers un avenir plus vert, et sur la façon de faire de notre pays un acteur de premier plan pour les nouveaux investissements dans le secteur des minéraux et des métaux. Le Comité des relations publiques a participé à cette initiative et contribué aux présentations qui ont été diffusées dans le cadre de cette importante campagne de sensibilisation.

L'engagement de 2022 de l'AMC auprès des décideurs fédéraux s'est surtout concentré sur le budget fédéral d'avril (et sur l'énoncé économique de l'automne de novembre) qui comprenait un soutien à l'industrie canadienne des minéraux et des métaux dans le but de saisir les occasions liées aux minéraux critiques, à la résilience de la chaîne d'approvisionnement et à la croissance de la chaîne d'approvisionnement des véhicules électriques à batterie (VEB) du Canada. L'AMC a souligné les défis liés à l'examen des projets et à l'obtention de permis, une politique habilitante essentielle à la compétitivité du secteur minier canadien. Au Parlement, le projet de loi S-5, qui modifie la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE), a également fait l'objet d'une attention particulière en 2022, tout comme plusieurs projets de loi d'initiative parlementaire portant sur les droits de la personne, les chaînes d'approvisionnement, le travail des enfants et le travail forcé, y compris l'engagement et le soutien de l'AMC au projet de loi S-211, la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*.

**Communication des défis et des possibilités de l'industrie minière**

En 2022, les efforts de communication de l'AMC ont mis en lumière les engagements du secteur à l'égard de la durabilité, son solide bilan en matière de participation autochtone et les initiatives

novatrices de l'industrie. L'AMC a également souligné le rôle important que l'industrie est amenée à jouer dans une économie à faibles émissions de carbone, qui se traduira par une hausse la demande en minéraux et métaux. Le développement des minéraux critiques a occupé une place importante dans les efforts de communication et de défense des intérêts de l'AMC, tout comme l'initiative TSM, et l'expansion continue du programme demeure un élément important de notre stratégie de sensibilisation du public. Cette orientation cadre avec les priorités du gouvernement et contribue à faire avancer les efforts de défense des intérêts de l'AMC.

**Bulletins d'information**
En 2022, l'AMC a souligné de nombreux thèmes importants pour le secteur minier canadien dans des bulletins portant sur la collaboration des Autochtones dans l'industrie minière canadienne, l'innovation, le maintien de la biodiversité (avant la COP15) et le leadership en matière de pratiques minières durables. Les membres du Comité des relations publiques sont régulièrement mis en valeur dans ces bulletins et proposent des suggestions de contenu pour chaque numéro.

**Communications numériques et médias sociaux**
L'AMC demeure très active sur Twitter et LinkedIn, et comptait plus de 44 000 abonnés en décembre 2022. Le Comité des relations publiques joue un rôle important en fournissant du contenu et des suggestions sur les médias sociaux, et il est essentiel à la réussite de l'AMC en matière d'engagement social.

En octobre, l'AMC a souligné la contribution des femmes dans l'industrie minière à l'occasion du Mois de l'histoire des femmes, auquel elle participe depuis cinq ans. Depuis 2018, l'AMC a mis en lumière les réalisations de 85 femmes du secteur minier canadien. Cette initiative a donné lieu à une vague d'activités sur les médias sociaux et de commentaires positifs pour l'AMC.

En plus d'exploiter les médias sociaux de l'AMC, l'association exploite également les réseaux sociaux associés à l'initiative TSM, qui a récemment été lancée à l'été 2022 et qui présente le travail des membres de l'AMC en matière de durabilité.

**Campagne de sensibilisation du public à l'industrie minière canadienne**
Depuis 2012, l'AMC produit des campagnes de communication annuelles sur la contribution du secteur minier canadien, principalement auprès des décideurs du gouvernement fédéral à Ottawa, en mettant l'accent sur les médias sociaux. Le Comité des relations publiques joue un rôle essentiel dans ce processus, qu'il s'agisse de proposer des idées de concept ou de peaufiner le message de la campagne.

Cette année, la campagne annuelle de sensibilisation du public de l'AMC a porté sur le rôle essentiel des matières extraites dans les produits qu'on utilise au quotidien, sur l'engagement de l'industrie en faveur de l'exploitation minière durable et sur les possibilités de développement des minéraux critiques au Canada. Le nouveau slogan de l'AMC, *L'industrie minière canadienne : dynamique de fond en comble*, est accompagné d'un microsite qui met l'accent sur le leadership du Canada en matière d'exploitation minière durable et le rôle que l'industrie peut jouer pour fournir le matériel nécessaire aux technologies dont dépendent les Canadiens et nos alliés. Cette campagne est axée sur la publicité numérique, utilisant des séquences vidéo des membres du Comité des relations publiques, et cible les publics ci-dessous :

- Ministres, députés et sénateurs, personnel politique, fonctionnaires concernés, décideurs et influenceurs, y compris la Tribune de la presse parlementaire;

- Communauté de l'écosystème politique, y compris des organismes représentant le milieu des affaires, des intervenants sectoriels représentant les secteurs de l'extraction, du transport, des finances, de la fabrication et de la technologie, et des groupes politiques influents;
- Ministres provinciaux des Mines, des Finances, des Ressources, de l'Environnement et du Développement économique, ainsi que leur personnel et leurs hauts fonctionnaires;
- Médias d'affaires qui couvrent des enjeux de politique nationale (p. ex., Bloomberg, ROB, Financial Post).

**Durabilité et image de marque de l'initiative TSM**
Au cours de l'année 2022, l'AMC a lancé la nouvelle marque autonome de l'initiative TSM et s'est penchée sur une approche pour mieux véhiculer la façon dont la norme permet d'améliorer les pratiques en matière d'intendance environnementale, d'efficacité énergétique et d'engagement communautaire, non seulement au Canada, mais partout dans le monde. Au début de 2022, elle a mis en œuvre une stratégie de communication comprenant de la publicité, du contenu d'infolettre et une présence sur le Web et les médias sociaux qui a eu de bons résultats. Les publicités de l'initiative TSM, qui comprenaient les témoignages de 25 intervenants, de hauts fonctionnaires et d'associations partenaires, ont été diffusées plus de 13 millions de fois aux publics cibles et ont reçu près de 20 000 clics sur le microsite créé à l'appui de la campagne. L'AMC poursuivra ses efforts en matière d'ESG jusqu'en 2023.

**Événements de l'AMC**
Le personnel de l'AMC a assisté et participé à des événements locaux et internationaux tout au long de l'année afin de faire la promotion de l'industrie minière canadienne et de souligner les défis et occasions de celle-ci. Le Comité des relations publiques contribue à cerner les principales activités et rencontres où l'AMC pourrait prendre la parole. Pour ce qui est des activités organisées par l'AMC, les membres du Comité y assistent, en font la promotion ou les commanditent à l'occasion. Tout au long de l'année, l'AMC a participé à plusieurs conférences minières à travers le Canada, dont le congrès de l'ACPE et la conférence sur les perspectives minérales. L'AMC joue également un rôle actif dans les événements de l'industrie minière à l'échelle internationale et participe à diverses discussions dans le cadre des congrès Mining Indaba en Afrique, Mines & Money et des partenaires de l'initiative TSM partout dans le monde. L'AMC a prononcé son allocution phare annuelle devant la Chambre de commerce du Grand Vancouver en septembre 2022. Cette allocution portait sur l'occasion que représente le développement des minéraux critiques pour le Canada, le soutien du public à l'industrie minière et l'importance d'intégrer l'EDI aux normes environnementales, sociales et de gouvernance.

**Sondage annuel sur la position des Canadiens envers le secteur minier**
Afin de déterminer la façon dont la population canadienne perçoit le secteur minier, l'AMC a mené en 2022 son douzième sondage d'opinion annuel. Le Comité des relations publiques a contribué à l'élaboration du sondage et à l'interprétation des résultats afin d'orienter les activités et les priorités de l'AMC pour l'année à venir. Pour la deuxième fois seulement, les résultats du sondage ont été rendus publics dans un communiqué de presse et un article d'opinion. Ils ont été largement diffusés par les membres du Comité des relations publiques et les sociétés membres de l'AMC. En 2022, le soutien du secteur a atteint un sommet inégalé : 80 % des répondants ont une opinion positive sur les producteurs de minéraux et de métaux au Canada et 78 % des répondants ont une opinion positive sur les sociétés minières canadiennes. Voici d'autres faits saillants :

- 84 % des répondants estiment que les sociétés minières du Canada offrent un rendement satisfaisant ou acceptable par rapport aux nouvelles matières qu'elles fournissent pour

produire des technologies plus vertes et plus propres.

- 83 % des répondants affirment qu'ils aimeraient voir un plus grand nombre de projets miniers au Canada, à condition que les sociétés minières aient un plan pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- 81 % des répondants affirment que le Canada devrait demeurer dans l'industrie du pétrole, à condition que nos barils soient produits par des sociétés qui se sont fixé un objectif de carboneutralité.
- 80 % des répondants affirment que nous avons besoin d'un secteur minier solide pour faire prospérer l'économie canadienne à long terme.
- 80 % des répondants accordent aux sociétés minières canadiennes une note bonne ou acceptable relativement à l'exercice de leurs activités ailleurs dans le monde. Ce résultat tient compte de la manière dont elles renforcent les normes environnementales et s'assurent que les communautés locales profitent des retombées économiques des activités minières.
- 79 % des répondants estiment que les sociétés minières actives au Canada offrent un rendement satisfaisant ou acceptable par rapport à leurs efforts de réduction des répercussions environnementales.
- Après avoir pris connaissance du leadership du Canada en matière de développement minier durable par l'entremise de l'initiative TSM, 88 % des répondants estiment qu'il est judicieux que le gouvernement appuie les sociétés canadiennes qui adhèrent aux normes de l'initiative pour les aider à se démarquer sur les marchés d'exportation et attirer des investissements au Canada.

## COMITÉ SCIENTIFIQUE

### Président : Kent England, directeur, Changements climatiques, affaires environnementales et génie géoenvironnemental, Corporation Cameco

*Le Comité scientifique se concentre principalement sur l'application de technologies et de principes scientifiques éprouvés en vue d'atténuer ou de réduire au minimum les répercussions de l'exploitation minière sur les écosystèmes aquatiques et terrestres.*

Le Comité scientifique se concentre principalement sur les enjeux liés aux règlements établis en vertu de la *Loi sur les pêches*, en particulier le *Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants* et les règlements proposés pour les mines de charbon et de sables bitumineux. En 2022, le Comité de l'environnement et le Comité scientifique se sont rencontrés deux fois en personne et tous les mois lors de réunions virtuelles.

***Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants (REMMMD)***
À la fin de 2021, l'AMC a décidé d'entreprendre l'élaboration de directives sur le REMMMD indépendamment d'ECCC et a mis sur pied un groupe de travail pour ce faire. En 2022, ce groupe de travail a élaboré une ébauche d'orientation axée sur la proposition de directives « sur mesure » adaptées aux exigences particulières du REMMMD. À l'été 2022, la version finale a été envoyée à ECCC, à Ressources naturelles Canada, au groupe de travail sur le sélénium du North American Metals Council et à plusieurs autres experts en la matière aux fins d'examen par les pairs. Ces derniers ont fourni des commentaires constructifs et, à la fin de 2022, le document était presque terminé. Il sera publié en 2023 et sera accessible au public sur le site Web de l'AMC.

***Règlement sur les effluents des mines de charbon* (REMC) proposé**
En janvier 2022, ECCC a présenté une proposition mise à jour de règlements de la *Loi sur les pêches* pour les mines de charbon. Celle-ci était beaucoup plus détaillée que les propositions précédentes fournies par ECCC, ce qui s'est avéré positif, car le manque de détails dans les propositions précédentes était une préoccupation importante. En mars, l'AMC a soumis des commentaires détaillés sur cette proposition, notamment :

- Un appui à un certain nombre de dispositions proposées, entre autres :
  - l'exclusion de l'eau sans contact du règlement;
  - l'exception aux limites applicables aux solides en suspension en cas de précipitations exceptionnelles;
  - les mêmes limites en matière de sélénium pour les nouvelles mines que pour les mines existantes;
  - l'établissement des points de conformité environnementale (PCE) en fonction des stations de surveillance de l'eau existantes dans Elk Valley;
  - la souplesse dans la surveillance et la collecte d'échantillons en cas de circonstances imprévues qui causent des problèmes de sécurité.
- On craint que les limites de rejet d'effluents au point de rejet proposées pour le sélénium total ne puissent être respectées de façon uniforme à l'aide de la technologie existante, et que la proposition ne fournisse pas suffisamment de preuves pour justifier les limites proposées.
- Les exigences proposées pour le sélénium total aux PCE sont inférieures aux limites existantes fondées sur la science élaborées dans le cadre du Plan sur la qualité de l'eau de Elk Valley, et ECCC n'a pas fourni suffisamment de données probantes pour démontrer que les limites

proposées sont nécessaires ou atteignables de façon uniforme.
    - En l'absence de telles données probantes, l'AMC a recommandé que les limites relatives au sélénium total aux PCE des mines de Elk Valley soient harmonisées avec les limites existantes.
- On craint qu'il soit impossible de respecter la proposition d'ECCC de réaliser au cours de la même période de trois ans les ESEE visant à déterminer la cause des effets et les études pour trouver des solutions possibles.

À la fin de 2022, ECCC n'avait pas émis de réponse officielle ni de mise à jour. Toutefois, à la fin de 2022, ECCC a collaboré de façon bilatérale avec un certain nombre d'intervenants clés.

**Règlements proposés de la *Loi sur les pêches* pour les mines de sables bitumineux**
L'AMC et ses membres qui œuvrent dans le secteur des sables bitumineux militent depuis plusieurs années en faveur de l'adoption d'un règlement de la *Loi sur les pêches*. Actuellement, les mines de sables bitumineux ne rejettent aucun effluent. Toute l'eau est plutôt entreposée sur place. Une certaine quantité d'eau est réutilisée dans le cadre de la récupération du bitume, mais les volumes stockés dans les mines de sables bitumineux ne cessent d'augmenter. La capacité de rejeter l'eau est essentielle à la fermeture et à la réhabilitation des mines de sables bitumineux.

ECCC s'attendait à publier une première proposition de règlement en 2021, mais à la fin de 2022, aucune proposition n'avait été publiée.

À la fin de 2021, ECCC a formé un groupe de travail Couronne-Autochtones (GTCA) pour travailler en collaboration avec les groupes autochtones, et ECCC a continué de travailler avec ce dernier tout au long de 2022. En 2022, le GTCA a entrepris des analyses techniques à l'appui du processus, y compris des études sur des solutions de rechange au rejet de l'eau et aux technologies de traitement de l'eau.

En janvier 2022, ECCC a envoyé une demande de données détaillée aux entreprises pour :
- aider à mieux comprendre l'ampleur et la nature des rejets prévus;
- combler les lacunes dans les connaissances sur les caractéristiques des effluents afin d'aider à déterminer les substances préoccupantes et d'évaluer les approches appropriées de gestion du risque;
- éclairer l'élaboration de l'analyse coûts-avantages pour le projet de règlement.

Afin d'éclairer la réponse à cette demande, un atelier en collaboration avec ECCC a été organisé pour :
- fournir un contexte aux données soumises;
- donner l'occasion à ECCC de poser des questions;
- offrir une occasion de demander des précisions à ECCC.

En juin 2022, ECCC a présenté une autre demande d'information au nom du GTCA. Les membres de l'AMC ont élaboré une réponse conjointe à cette demande d'information, qui a été soumise par l'AMC au début de septembre. L'AMC a profité de cette occasion pour présenter l'association aux représentants autochtones du GTCA, notamment en leur fournissant de l'information sur l'initiative TSM. Il était devenu évident que l'AMC était largement inconnue de la plupart des membres du GTCA. Une troisième demande d'information a été présentée par ECCC au nom du GTCA en décembre 2022.

Tout au long de 2022, l'AMC et les membres de l'industrie des sables bitumineux continuent de collaborer avec ECCC. En septembre 2022, une visite des lieux à l'intention des représentants d'ECCC et du gouvernement de l'Alberta est tenue. Les membres autochtones du GTCA ont également été invités à participer à la visite des lieux, mais aucun ne l'a fait.

En 2022, l'AMC a également fourni un soutien en matière de communication aux membres du secteur des sables bitumineux. En août, l'AMC a organisé une séance d'information technique pour présenter certains de ces messages clés et veiller à ce que les médias soient mieux informés au sujet du rejet d'eau des sables bitumineux.

**Innovation et soutien au Conseil canadien de l'innovation minière**
L'AMC continue de suivre et d'appuyer les activités d'innovation et de collaborer avec le gouvernement fédéral au besoin. Elle appuie le Conseil canadien de l'innovation minière (CCIM), notamment en étant représentée au conseil d'administration. Le CCIM est un organisme national sans but lucratif qui coordonne et élabore des projets et des programmes en réponse aux défis liés au cycle de vie des mines définis par ses membres de l'industrie. Un des éléments clés de la vision du CCIM, la stratégie Towards Zero Waste Mining, a comme objectif de permettre le déploiement de technologies qui réduiront la consommation d'énergie et d'eau, de même que l'empreinte environnementale de 50 % d'ici 2027.

**Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées (INMOA)**
En 2022, RNCan a décidé de mettre fin à l'INMOA. À la place, des ateliers annuels sont prévus pour faciliter l'échange d'information, les initiatives de diversité et d'inclusion, et la collaboration à grande échelle sur les défis que représentent toujours les mines orphelines et abandonnées.

**Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM)**
En plus d'être l'unique source de financement de cette initiative, l'AMC préside le comité directeur multilatéral du Programme NEDEM. En 2020, le NEDEM a lancé un projet axé sur une étude sur les répercussions géotechniques des réactions géochimiques des résidus et de la roche stérile, qui sera réalisée en partenariat avec l'International Network for Acid Prevention. Ce projet était en grande partie terminé à la fin de 2022.

**Canadian Ecotoxicity Workshop (CEW)**
Le CEW 2022 a eu lieu en octobre à Winnipeg. L'AMC était commanditaire de l'atelier et a coprésidé une séance sur l'industrie minière qui comprenait 12 présentations. De plus, l'année 2022 a marqué le 30e anniversaire de l'introduction des premières exigences de l'ESEE dans le Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers en 1992, et le 20e anniversaire de l'adoption du REMM en 2002. Une séance sur l'ESEE a eu lieu pour examiner l'élaboration et l'état actuel de ces programmes. De plus, plusieurs présentations liées à l'industrie minière ont eu lieu dans le cadre d'autres séances.

## GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RÉSIDUS MINIERS

### Président : Greg Puro, directeur, Barrages, Vale Base Metals

*Le Groupe de travail sur les résidus miniers examine la gestion des résidus et des déchets des mines afin de dégager des pratiques exemplaires qui peuvent ensuite servir à élaborer des lignes directrices sur l'exploitation sécuritaire des parcs à résidus miniers et des installations de gestion des eaux. Le Groupe de travail sur les résidus miniers fait également la promotion de la gestion efficace des installations et de l'évaluation des risques dans les installations des membres de l'AMC et dans l'ensemble de l'industrie minière. Le Groupe de travail sur les résidus miniers contribue à l'initiative TSM de l'AMC, notamment à l'élaboration et à la mise en œuvre du protocole de gestion des résidus, ainsi qu'à la prestation conjointe d'ateliers sur la gestion des résidus.*

**Initiative *Examen mondial des résidus miniers* et *Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers***

En 2019, l'AMC a participé davantage aux initiatives de gestion des résidus à l'échelle internationale, notamment en raison de la défaillance du parc à résidus miniers de Brumadinho au Brésil. Cet événement tragique a donné lieu, au printemps 2019, au lancement de l'Examen mondial des résidus miniers (Global Tailings Review), une initiative conjointe du Conseil international des mines et métaux (ICMM), du Programme des Nations Unies pour l'environnement et des principes pour l'investissement responsable.

L'objectif de l'Examen mondial des résidus miniers était d'élaborer une norme internationale de gestion des résidus miniers. Un groupe d'experts composé de sept membres et d'un président a été chargé de réaliser cette tâche. Pour les soutenir, les coparticipants ont formé un groupe consultatif multilatéral de 14 membres, dont un responsable en gestion des résidus miniers de l'AMC et un expert principal en résidus miniers d'un membre de l'AMC. Le rôle important de l'AMC au sein du groupe consultatif (les seuls représentants de l'industrie minière du groupe) représentait une reconnaissance importante du leadership mondial et de l'expertise de l'AMC en matière de gestion des résidus miniers.

La *Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers* a été publiée en août 2020 et contient 77 exigences couvrant les six sujets suivants :

- Base de connaissances
- Communautés touchées
- Conception, construction, exploitation et surveillance des parcs à résidus miniers
- Gestion et gouvernance
- Intervention d'urgence et valorisation à long terme
- Divulgation publique

**Réponse de l'AMC à la publication de la *Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers***

À la suite à la publication de la Norme, l'AMC a effectué une analyse détaillée de ses exigences en les comparant à celles des protocoles suivants :

- *Protocole de gestion des résidus miniers TSM*
- *Protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités de l'initiative TSM*
- *Protocole TSM d'intendance de l'eau*
- *Protocole TSM sur les changements climatiques*

L'analyse a permis de conclure que l'initiative TSM est conforme aux exigences de la Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers. En effet, les exigences de l'initiative TSM dépassent bon nombre des exigences de la Norme, en particulier celles qui sont liées à la prévention des défaillances catastrophiques. Voici des points communs entre l'initiative TSM et la Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers :

- Les deux normes partagent des objectifs très similaires, axés sur la réduction des dommages.
- Les deux abordent bon nombre des mêmes thèmes et sujets, notamment :
  - Engagement et obligation de rendre compte des entreprises
  - Mise en place d'un système de gestion des résidus miniers
  - Élaboration, mise en œuvre et revue des manuels d'OES
  - Gestion des changements
  - Réalisation d'une revue indépendante
  - Élaboration et mise à l'essai des plans de préparation et d'intervention des mesures d'urgence
  - Engagement des collectivités
- L'initiative TSM et la Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers traitent toutes deux de nombreux aspects techniques, notamment :
  - Établissement des objectifs, des indicateurs et des critères de rendement et évaluation du rendement pour s'assurer qu'ils sont respectés
  - Évaluation des risques et élaboration et mise en œuvre des plans de gestion des risques
  - Documentation des renseignements liés à la caractérisation du site et à la conception et la construction du parc à résidus miniers
  - Gestion de la qualité
  - Gestion de l'eau
  - Adaptation aux changements climatiques

Ces analyses ont également révélé d'importants points forts de l'initiative TSM par rapport à la Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers, notamment :

- Le volet gestion des résidus miniers de l'initiative TSM reflète l'amélioration continue qui s'appuie sur plus de 20 ans de mise en œuvre dans des mines partout dans le monde et sur les résultats d'une revue indépendante réalisée en 2015.
- Les exigences de l'initiative TSM en matière de gestion des résidus miniers sont appuyées par des pratiques exemplaires.
- Le tableau de conformité fournit un niveau très élevé de rigueur dans la mesure du rendement.
- L'initiative TSM fournit des directives et des exigences pour mettre en œuvre efficacement une approche intégrée et systématique de gestion des résidus miniers, ce qui est essentiel à l'amélioration de la prise de décisions et à l'atténuation des principaux risques associés aux facteurs humains dans la gestion des résidus miniers.
- Depuis près de 20 ans, l'initiative TSM est dotée d'un système éprouvé de mesure du rendement, de vérification externe et de production de rapports publics sur les résultats.

L'analyse de 2020 a également permis de cerner un certain nombre d'éléments conformes à l'engagement de l'AMC pour l'amélioration continue du volet de gestion des résidus de l'initiative TSM. En novembre 2020, le conseil d'administration de l'AMC a approuvé une proposition de mise à jour visant à améliorer l'harmonisation avec la Norme et à renforcer davantage les exigences et les directives

de l'initiative TSM en matière de gestion des résidus. Le conseil a également approuvé l'élargissement du champ d'application du *protocole de gestion des résidus* pour y inclure les parcs à résidus miniers fermés et inactifs.

**Mises à jour du Guide sur les résidus miniers et du Guide OES**
À la suite de la décision du conseil d'administration de l'AMC prise en novembre 2020, l'AMC a mis à jour le Guide sur les résidus miniers et le Guide OES. Ces mises à jour, approuvées par le conseil d'administration de l'AMC en mars 2021, comprennent les mesures suivantes :

- Préciser les rôles et les responsabilités du cadre supérieur responsable, de la personne responsable et de l'ingénieur-conseil dans le Guide sur les résidus miniers.
- Ajouter des éléments d'information au Guide sur les résidus miniers concernant la caractérisation des sites, la conception et la construction des parcs à résidus miniers et les plans de fermeture. Ces informations figuraient dans la version de 2004 du Guide OES, mais avaient été omises dans les mises à jour de 2017 et 2019 du Guide sur les résidus miniers et du Guide OES.
- Transférer le texte concernant le contrôle de l'information documentaire du Guide OES au Guide sur les résidus miniers et réviser le texte pour le rendre applicable à un plus grand nombre de documents, pas uniquement aux manuels d'OE.
- Ajouter des éléments d'information au Guide sur les résidus miniers concernant les communications, en transférant notamment l'extrait pertinent du Guide OES pour avoir une seule discussion de fond sur cet important sujet.
- Supprimer les listes de vérification incluses en annexe. Compte tenu du rôle et de la portée du tableau de conformité, les listes de vérification du Guide sur les résidus miniers n'étaient plus utiles.

**Mises à jour du *Protocole de gestion des résidus miniers* et du tableau de conformité**
Après la publication des mises à jour du Guide sur les résidus miniers et du Guide OES, le Protocole de gestion des résidus miniers TSM et le tableau de conformité ont été mis à jour en conséquence. Les versions mises à jour, approuvées par le conseil d'administration de l'AMC en juin 2022, comprennent ce qui suit :

- De nouveaux détails importants dans le tableau de conformité s'harmonisent avec les changements apportés en 2021 au Guide sur les résidus miniers. De nouvelles exigences ont été ajoutées concernant ce qui suit :
    - Obligation de rendre compte et responsabilité, ainsi que les rôles et responsabilités du cadre supérieur responsable, de la personne responsable et de l'ingénieur-conseil
    - Documentation des renseignements liés à la caractérisation du site, à la conception et à la construction du parc à résidus miniers et à la planification de la fermeture
    - Communications
- L'élargissement du champ d'application obligatoire du protocole pour inclure les parcs à résidus miniers inactifs (parcs fermés et ceux faisant l'objet d'un entretien et d'une surveillance de longue durée).
    - Le tableau de conformité a été mis à jour en conséquence pour tenir compte de ce changement, en ajoutant une colonne supplémentaire pour indiquer les éléments qui pourraient ne pas s'appliquer aux parcs à résidus miniers inactifs.

Le Groupe de travail sur les résidus miniers de l'AMC a entrepris d'autres travaux en 2022 pour définir

les conditions dans lesquelles la fréquence des rapports de rendement par rapport au Protocole de gestion des résidus miniers TSM pourrait être réduite pour les parcs à résidus miniers inactifs. Toutefois, le Groupe de travail sur les résidus miniers estimait qu'il fallait plus de temps pour finaliser ce texte, qui n'a pas été achevé en 2022.

**Collaboration avec le Church of England Pension Fund et le Global Tailings Management Institute**
En tant que chef de file du groupe d'investisseurs (principes pour l'investissement responsable) qui a coorganisé l'Examen mondial des résidus miniers, le Church of England Pensions Fund (CofE) joue un rôle clé dans la gestion des résidus miniers depuis 2019. Au début de 2022, le CofE a annoncé qu'il voterait contre la réélection des présidents des conseils d'administration des entreprises qui ne s'étaient pas engagées dans la mise en œuvre de la Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers, et qu'il encouragerait d'autres investisseurs à prendre des mesures similaires.

Cette annonce a suscité beaucoup d'inquiétudes chez les membres de l'AMC, car peu d'entre eux se sont engagés à mettre en œuvre la Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers compte tenu de leur engagement à l'égard de l'initiative TSM. L'AMC a communiqué avec le CofE peu après cette annonce, et celui-ci a reconnu l'existence d'un degré élevé d'harmonisation entre l'initiative TSM et la Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers. Toutefois, d'autres renseignements du CofE, publiés en mars 2022, présentaient l'initiative TSM comme une norme de « second ordre » inférieure à la Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers, ce qui a suscité d'autres préoccupations. En réponse à cette situation, l'AMC a élaboré une analyse détaillée comparant la Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers et l'initiative TSM, mettant en évidence les forces de l'initiative TSM par rapport à la Norme et soulignant les lacunes de la Norme par rapport à l'initiative TSM.

À la lumière de cette analyse, l'AMC a souligné au CofE que les investisseurs, les communautés, les organismes de surveillance et autres intervenants devraient reconnaître que les entreprises qui adhèrent à l'initiative TSM mettent en œuvre une norme très efficace pour

la gestion responsable des résidus miniers. L'AMC a également déclaré que la mise en œuvre de l'initiative TSM devrait être encouragée et perçue comme une solution de rechange solide et viable à la mise en œuvre de la Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers. En réponse à cet échange, le CofE a modifié la documentation de son site Web pour présenter l'initiative TSM sous un jour plus positif.

La collaboration avec le CofE s'est poursuivie jusqu'en 2022 avec deux objectifs clés à l'esprit : continuer de renforcer le positionnement de l'initiative TSM en tant que solution de rechange à la mise en œuvre de la Norme et fournir des commentaires constructifs à la mise en œuvre de la Norme, tout en recherchant des occasions de collaboration. À l'automne, le CofE a demandé l'avis de l'AMC sur une ébauche de proposition pour la formation du Global Tailings Management Institute. Cet institut, qui a été officiellement lancé en janvier 2023, supervisera la mise en œuvre de la Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers. Tout au long de 2022, l'AMC a entretenu des contacts réguliers avec la personne responsable des travaux d'élaboration qui ont mené au lancement de l'Institut.

## COMITÉ DE LA FISCALITÉ

### Président : Jocelin Paradis, vice-président, Fiscalité, Rio Tinto Canada

*Le Comité de la fiscalité est chargé des enjeux financiers d'importance nationale, fait pression pour obtenir des modifications fiscales dans le but d'améliorer la compétitivité de l'industrie et sert de réseau pour les membres afin qu'ils diffusent de l'information sur des questions financières et fiscales.*

**Échanges concernant la politique budgétaire fédérale**

Tout au long de 2022, l'AMC a collaboré avec le Comité de la fiscalité pour établir un dialogue avec le gouvernement fédéral afin de promouvoir des politiques budgétaires et fiscales saines et concurrentielles et de souligner l'importance du contexte fiscal pour la compétitivité du Canada en vue d'attirer de nouveaux investissements miniers. De façon générale, 2022 a été une année calme sur le plan fiscal. La plus grande collaboration au sein du Comité a eu lieu avant l'énoncé économique de l'automne et le budget fédéral de 2022 du gouvernement du Canada, dans les soumissions budgétaires de l'AMC.

**Budget de 2022 :** L'AMC a accueilli favorablement la vision avant-gardiste du gouvernement proposée dans le budget de 2022. Grâce à un soutien sans précédent et à des mesures d'envergure, le budget de 2022 a permis à l'industrie canadienne des minéraux et des métaux d'être un partenaire efficace dans la réalisation de l'objectif du Canada d'un avenir plus vert, tout en améliorant la résilience de la chaîne d'approvisionnement, particulièrement pour les batteries et les matériaux de fabrication de pointe.

Le budget de 2022 a renforcé l'engagement du gouvernement à l'égard de la lutte contre les changements climatiques et des objectifs de sécurité de la chaîne d'approvisionnement, en fournissant un financement stratégique et des programmes de soutien au secteur des minéraux et des métaux du Canada. Ces actions démontrent la reconnaissance du fait que le monde se porte mieux sur le plan des changements climatiques lorsque le Canada assume son rôle de meneur en matière de minéraux critiques. En ce qui concerne la politique budgétaire et fiscale, le budget a annoncé :

- Le doublement du crédit d'impôt pour l'exploration minière pour certains minéraux critiques, dont le nickel, le cuivre, le cobalt, les terres rares et l'uranium;
- L'allocation de 1,5 milliard de dollars à de nouveaux projets de minéraux critiques, en mettant l'accent sur le traitement des minéraux, la fabrication de matériaux et le recyclage des principaux produits minéraux et métalliques de la chaîne d'approvisionnement en batteries et en terres rares;
- Le renouvellement du Centre d'excellence sur les minéraux critiques pour trois autres années avec une dotation de 10 millions de dollars.

**Énoncé économique de l'automne :** L'énoncé économique de l'automne est la première réponse du gouvernement du Canada à l'adoption par les États-Unis de l'Inflation Reduction Act (IRA), un projet de loi historique sur le climat conçu pour surcharger le développement de l'énergie propre, favoriser la sécurité énergétique et faciliter la décarbonisation dans l'ensemble de l'économie américaine. Environ 369 milliards de dollars seront investis dans de nombreux secteurs afin de réduire les coûts énergétiques des consommateurs, de mettre au point des technologies propres et de réduire les émissions dans presque tous les secteurs de l'économie. La vaste gamme d'incitatifs, qui comprennent notamment des subventions, des crédits d'impôt ou des solutions climatiques novatrices, devrait réduire les émissions du pays de 40 % d'ici 2030. Le gouvernement du Canada a souligné que la Loi a créé des « des conditions de concurrence inégales » que le Canada doit rétablir, surtout en ce qui concerne les usines de

traitement du minerai et de fabrication de batteries. L’énoncé économique de l’automne 2022 comprenait un certain nombre de mesures et d’énoncés de politique portant sur les points suivants : les détails du Fonds de croissance du Canada; les crédits d’impôt à l’investissement pour les technologies propres et l’hydrogène propre; la compétitivité du secteur manufacturier de pointe du Canada; l’assurance de la résilience des chaînes d’approvisionnement des transports du Canada; l’amélioration des processus réglementaires pour les grands projets; l’assurance que les communautés autochtones profitent des grands projets; la formation axée sur les compétences; et une taxe sur les rachats d’actions.

## COMITÉ DU TRANSPORT

### Président : Michael O'Shaughnessy, directeur, Stratégie et planification logistiques, Ressources Teck

*Le Comité du transport contribue à l'élaboration des politiques, des lois et des règlements fédéraux en matière de transport de minéraux et de métaux afin d'améliorer la compétitivité de l'industrie minière du Canada.*

La force du secteur minier canadien réside dans sa capacité de produire et de transformer des minéraux de manière concurrentielle et de transporter ces produits vers des marchés intérieurs et internationaux ou en provenance de ceux-ci de façon efficiente.

L'industrie minière est une des grandes utilisatrices du système de transport au Canada et compte parmi les principales parties concernées par la politique sur les transports.

- Il s'agit du plus important groupe sectoriel de clients pour les transporteurs ferroviaires et d'un grand utilisateur des ports du pays.
- L'industrie minière génère environ 52 % (2020) des revenus annuels totaux du transport ferroviaire de marchandises, en plus d'être le secteur le plus important au pays pour ce qui est du volume expédié par voies ferroviaires et maritimes.
- Représentant environ 22 % de la valeur annuelle totale des exportations du Canada (soit plus de 127 milliards de dollars en 2021), les sociétés minières ont besoin d'un réseau de transport fiable pour rivaliser avec la concurrence sur la scène internationale. C'est particulièrement vrai pour le Canada, qui est le deuxième pays en importance au monde selon la superficie.

**Fluidité de la chaîne d'approvisionnement mondiale**

La fluidité de la chaîne d'approvisionnement mondiale a continué d'être mise à rude épreuve en raison de fortes fluctuations de la demande des consommateurs pendant la pandémie, de perturbations dans le transport maritime mondial et d'une industrie aérienne en difficulté. Les expéditeurs ont continué de composer avec les absences de travailleurs portuaires en raison de la COVID-19 et la pénurie, au Royaume-Uni, en Europe et aux États-Unis, de conducteurs de camions qui transportent les marchandises vers leurs destinations intérieures finales et retournent les conteneurs vides.

**Confiance ébranlée dans la chaîne d'approvisionnement du Canada**

La fiabilité de la chaîne d'approvisionnement est un facteur déterminant des investissements dans l'industrie minière, compte tenu du volume de minéraux et de métaux transportés au Canada.

Au cours des dernières années, la chaîne d'approvisionnement nationale du Canada s'est considérablement détériorée en raison des actions de travailleurs ferroviaires et portuaires, de perturbations civiles sous la forme de blocus ferroviaires aléatoires et sporadiques et des défaillances des infrastructures de transport à la suite de phénomènes météorologiques extrêmes.

Il convient de souligner que ces perturbations sont distinctes des répercussions de la COVID-19 sur la chaîne d'approvisionnement, des pénuries de biens attribuables à la pandémie et des retards généraux associés à la livraison de produits recherchés, qui ont perduré en 2022.

**Règlement de Transports Canada modifiant le Règlement sur les renseignements relatifs au transport (données ferroviaires marchandises)**
Tout au long de 2022, l'AMC a participé au processus d'élaboration de la réglementation sur les « données ferroviaires » de Transports Canada découlant du projet de loi C-49 adopté durant la 42e législature. Le règlement définitif n'a pas permis d'apporter beaucoup d'améliorations, notamment en ce qui concerne la transparence des données sur le transport ferroviaire et n'a donc pas réussi à rééquilibrer la relation entre les transporteurs ferroviaires et les expéditeurs, surtout pour les entreprises qui dépendent d'un seul transporteur, comme c'est le cas pour la plupart des sociétés minières actives au Canada.

**Chaîne d'approvisionnement et réseau de transport**
L'AMC a été encouragée par les objectifs du Groupe de travail national sur la chaîne d'approvisionnement. L'AMC a eu le plaisir de collaborer avec le groupe de travail lancé par le ministre des Transports au début de 2022. Ce groupe a consulté les parties prenantes et les secteurs concernés, afin de fournir des conseils indépendants au ministre sur les défis que posent la chaîne d'approvisionnement et le réseau de transport au pays.

Au début d'octobre, le Groupe de travail national sur la chaîne d'approvisionnement a publié son rapport final, résumant ses consultations et formulant des recommandations pour des mesures stratégiques immédiates et à long terme.

Plusieurs des 13 « mesures d'intervention immédiates » et certaines des mesures stratégiques à long terme plus ambitieuses sont pertinentes pour l'industrie minière. Plus particulièrement, la proposition de numériser la chaîne d'approvisionnement est conforme aux exigences de l'AMC en matière de transparence des données. De plus, la refonte proposée de l'Office des transports du Canada (OTC) fait qu'il est encore plus important pour lui d'assurer son indépendance et sa capacité d'enquêter. L'AMC réclame depuis longtemps que l'OTC dispose de pouvoirs d'initiative plus robustes et qu'il soit en mesure d'enquêter. L'AMC continue d'appuyer les mesures de suivi relatives aux recommandations du Groupe de travail national sur la chaîne d'approvisionnement.

**Transport maritime**
Le secteur minier est un très bon client des ports canadiens. D'importants volumes de minerai de fer, de sel et d'autres produits minéraux tels que l'engrais, le gypse et la ferraille empruntent le port de Montréal. L'industrie minière contribue également beaucoup aux activités de la voie maritime du Saint-Laurent. Les cargaisons de minerai de fer, de coke et de charbon représentent environ 20 % du trafic de la voie maritime, et le minerai de fer est en seconde position parmi les produits de base expédiés. Le charbon métallurgique constitue environ 19 % du volume annuel total manutentionné au port de Vancouver, qui gère les expéditions vers le Japon, la Corée, l'Inde, la Chine et Taïwan, ainsi que certaines expéditions vers l'Europe et l'Amérique du Sud. La capacité d'effectuer une transition harmonieuse du transport routier au transport maritime aux ports est un facteur déterminant de la compétitivité, la fiabilité et la crédibilité de la chaîne d'approvisionnement du Canada.

L'Organisation maritime internationale est l'organisme international qui réglemente la pollution et les pratiques sécuritaires en mer. Au cours de l'année 2022, l'AMC a mobilisé et soutenu la délégation canadienne (dirigée par Transports Canada) et s'est associée à celle-ci dans le cadre de la réunion d'octobre de l'OMI portant sur les questions liées au Code maritime international des cargaisons solides en vrac (IMSBC).

## COMITÉ DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE INTERNATIONALE (RSI)

Présidente : Monica Moretto, vice-présidente, durabilité sociale, diversité et inclusion, Pan American Silver

Vice-président : Simon Jimenez, conseiller en chef, Droits de la personne et performance sociale, Rio Tinto

*Le mandat du Comité de la responsabilité sociale internationale est d'examiner les questions internationales qui ont des répercussions sur les intérêts des membres, de relever les problèmes émergents, de définir les priorités et d'élaborer des recommandations et des stratégies d'orientation pour le conseil d'administration de l'AMC.*

***Politiques fédérales relatives à l'industrie minière canadienne à l'étranger***

**Ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises (OCRE)**

L'année 2022 a été la première année civile complète au cours de laquelle l'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises a mis en place des procédures complètes pour recevoir et traiter les plaintes. À l'instar de la période qui a suivi le lancement du processus de traitement des plaintes en avril 2021, un grand nombre de plaintes reçues ne répondaient pas aux critères d'admissibilité et ont été classées dans les rapports trimestriels de l'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises comme des « requêtes », ainsi que toutes les autres demandes de renseignements plus générales.
En 2022, et au moment de la publication du rapport annuel, la majorité des plaintes traitées par l'OCRE concernent le secteur du vêtement (13) et deux concernent le secteur minier, mais aucune ne concerne un membre de l'AMC.

L'engagement constructif de l'AMC auprès de l'ombudsman s'est poursuivi en 2022. L'AMC a fourni des commentaires sur l'élaboration d'une méthodologie de sélection des allégations qui seront examinées par l'OCRE (« examens menés à l'initiative de l'ombudsman ») et d'un processus d'évaluation des risques pour les visites dans les pays non visés par un examen. L'OCRE entreprend des études sur chacun des trois secteurs dont il est responsable, dont la première, une étude axée sur le secteur du vêtement, a été achevée et publiée en 2022 : *Respect des droits de l'enfant et risque associé au travail des enfants dans les activités et chaînes d'approvisionnement des entreprises canadiennes internationales du secteur du vêtement.* Bien que le calendrier et l'objectif d'une étude sur le secteur minier n'aient pas encore été confirmés, l'AMC continue de collaborer avec l'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises sur des domaines d'intérêt potentiels.

**Projet de loi S-211, *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement***

Tout au long de 2022, l'AMC a participé à l'avancement législatif du projet de loi S-211, qui vise à établir un régime de déclaration à l'intention des entreprises canadiennes (de tous les secteurs) et des institutions du gouvernement fédéral, afin de réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants soit utilisé par elles ou dans leurs chaînes d'approvisionnement, et qui comprend des dispositions d'application de la loi et de sanctions (y compris de recours).

Le Comité RSI a formulé des commentaires pour orienter le positionnement de l'AMC en réponse au projet de loi, y compris une comparution en février devant le comité sénatorial chargé d'étudier le projet de loi S-211. En plus d'offrir un soutien général, l'AMC a proposé trois modifications constructives

qui n'ont pas été intégrées au texte final (le Comité n'a pas accepté les modifications proposées par les intervenants). En juin, dans le cadre de son engagement électoral de 2021 visant à éradiquer le travail forcé des chaînes d'approvisionnement canadiennes, le gouvernement libéral a annoncé son appui au projet de loi S-211 et a tenté d'obtenir du soutien au Parlement pour des modifications qui « renforceraient » le projet de loi, mais cela n'a pas été fructueux.

**Affaires mondiales Canada présente une nouvelle stratégie de conduite responsable des entreprises**
Le 28 avril 2022, le gouvernement fédéral a dévoilé sa nouvelle stratégie de conduite responsable des entreprises (CRE), *Conduite responsable des entreprises à l'étranger : Stratégie du Canada pour l'avenir.* Il est à noter que la stratégie s'applique à tous les secteurs et qu'elle fait référence à l'initiative *Vers le développement minier durable* (initiative TSM) comme exemple de leadership dans l'industrie.

**Participation de l'AMC à l'élaboration d'une norme de CRE pour le Canada**
L'année 2022 a vu le début des travaux sur l'un des éléments clés de la stratégie de CRE, soit l'élaboration d'une norme nationale d'application volontaire sur l'obligation de vigilance en matière de droits de la personne. Le processus est géré par l'Office des normes générales du Canada et le personnel de l'AMC y participe, y compris à titre de vice-président du comité technique.

**Dialogue avec la communauté financière**
En mai, l'AMC a collaboré avec la société d'experts-conseils Millani, spécialiste des bonnes pratiques ESG, pour organiser une série de panels et de dialogues d'une journée complète entre les membres de l'AMC et les investisseurs portant sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI), ainsi que sur l'engagement des investisseurs en matière de gestion des résidus miniers.

L'importance de l'EDI pour la communauté des investisseurs était un thème central, y compris l'intérêt croissant et la demande de données sur le rendement relativement aux principaux enjeux de durabilité, notamment en ce qui a trait aux nouvelles exigences de l'initiative TSM en matière d'EDI et de milieux de travail respectueux.

## COMITÉ DE L'ÉNERGIE ET GROUPE DE TRAVAIL SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

### Président : Chris Adachi, directeur, Changements climatiques, Ressources Teck Limitée

*Le Comité de l'énergie et le Groupe de travail sur les changements climatiques font la promotion du rendement global des émissions et de la gestion de l'énergie.*

Le Comité de l'énergie et le Groupe de travail sur les changements climatiques ont eu une année chargée en 2022, ponctuée de consultations sur un éventail de politiques, de mécanismes, de règlements et de lois sur les changements climatiques.

**Norme sur l'électricité propre**

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a publié le « Cadre réglementaire proposé pour le règlement sur l'électricité propre » à l'appui de l'établissement d'un réseau d'énergie électrique carboneutre au Canada d'ici 2035. Du point de vue de l'AMC, le document sur le cadre de réglementation publié pour décrire les principaux éléments du règlement sur l'électricité propre a continué d'être limité pour ce qui est de fournir le contexte nécessaire qui éclairerait le texte réglementaire provisoire devant être publié cet automne dans la *Gazette du Canada*, Partie I, et dont le règlement final devrait être publié dans la *Gazette du Canada*, Partie II d'ici la fin de 2022.

L'AMC a réitéré les points de vue inclus dans son mémoire d'avril 2022 afin de continuer à insister sur l'importance de ces sujets pendant que le gouvernement rédige le texte provisoire du règlement sur l'électricité propre, notamment la sensibilité aux activités hors réseau et l'accès accru à de l'électricité propre sans émission, ainsi que la mise en place d'un régime fédéral de délivrance de permis efficace pour s'assurer que les projets de production d'électricité à grande échelle ne sont pas soumis aux formalités administratives, ce qui retarde les progrès urgents en matière de décarbonisation dont le Canada a besoin. ECCC a indiqué que le projet de règlement sera publié dans la *Gazette du Canada Partie 1* au printemps 2023.

**Groupe de travail sur la politique climatique de l'industrie et du gouvernement**

En 2022, l'AMC a fait progresser, par l'intermédiaire de l'ISC3, le rétablissement d'un groupe consultatif multipartite modifié à l'échelle fédérale. La version 1.0 de cette initiative était un groupe de travail composé de représentants de l'industrie et des ONGE et de sous-ministres adjoints SMA d'ECCC, d'ISDE, de Finances Canada, de RNCan, de l'APECA et des Transports. La vision renouvelée est un groupe de travail exclusif à l'industrie qui compte des SMA des ministères concernés. ISC3 a vu la valeur de cette proposition et a pris des mesures pour la faire progresser. Le personnel de l'AMC a participé à deux réunions du groupe de travail pour discuter des politiques de transition climatique et énergétique avec des collègues de l'industrie et des sous-ministres adjoints du gouvernement du Canada.

**Contrats relatifs au carbone fondés sur les différences**

L'Association canadienne du ciment a invité l'AMC à se joindre à un effort de lobbying multisectoriel et multilatéral visant à obtenir l'appui du gouvernement fédéral en vue de faire la promotion d'une politique de contrats relatifs au carbone fondés sur les différences, pour laquelle il semble y avoir un appui croissant.

L’énoncé économique de l’automne 2022 du gouvernement indiquait que le Fonds de croissance fournira des solutions financières et utilisera un ensemble souple d’outils d’investissement, y compris, sans s’y limiter, des prêts concessionnels et des contrats fondés sur les différences. Par exemple, les contrats relatifs au carbone fondés sur les différences sont un outil qui permet aux entreprises de planifier des investissements à long terme dans la décarbonisation et les technologies propres sur la base d’un prix prévisible de la pollution par le carbone et des crédits de carbone.

Le Groupe de travail sur les changements climatiques de l’AMC a décidé d’organiser une séance d’apprentissage sur les contrats relatifs au carbone fondés sur les différences au début de 2023, au cours de laquelle des collègues de l’Association internationale pour l’échange de droits d’émission pourraient présenter : (1) les principes de base des contrats relatifs au carbone fondés sur les différences et les raisons pour lesquelles ils sont pris en compte par les gouvernements; et (2) l’état des discussions et des perspectives sur ces contrats au Canada.

**Petits réacteurs modulaires**

Dans le Plan de réduction des émissions mis à jour pour 2030 et dans le budget de 2022, le soutien linguistique et programmatique a souligné l’inclusivité des PRM en tant qu’élément du cadre de décarbonisation du Canada. Le budget de 2022 prévoyait l’octroi de 120 millions de dollars sur 5 ans pour la recherche sur la réduction des déchets et la préparation à la réglementation.

L’énoncé économique de l’automne 2022 proposait un crédit d’impôt remboursable égal à 30 % du coût d’investissement dans les systèmes de production d’électricité, y compris l’énergie solaire photovoltaïque, les PRM, l’énergie solaire concentrée, l’énergie éolienne et l’eau (petites centrales hydroélectriques, au fil de l’eau, houlomotrices et marémotrices). Les entreprises qui adhèrent à certaines conditions de travail auront droit à la totalité du crédit de 30 %, tandis que celles qui ne le font pas auront seulement droit à un crédit de 20 %. Les conditions de travail comprendront le paiement des salaires courants en fonction des conditions du marché du travail local et la création de possibilités de formation en apprentissage.

## COMITÉ DES AFFAIRES DU NORD

### Présidence : Poste vacant

*Le Comité des affaires du Nord (CAN) contribue à l'instauration d'un contexte fédéral qui est, sur les plans politique, législatif et réglementaire, favorable à la compétitivité des sociétés minières qui exercent leurs activités dans les régions éloignées et nordiques du Canada, et qui facilite la croissance durable de l'industrie minière canadienne.*

En tant que principal moteur économique du Nord canadien, l'industrie minière est présente au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. L'apport du secteur des minéraux au PIB des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut et du Yukon en 2021 s'est établi à 31 %, 38 % et 15 %, respectivement, pour un total de 3 milliards de dollars.

Il est difficile de mener des activités d'exploration, de construction et d'exploitation minières dans les régions nordiques des provinces canadiennes et dans les trois territoires. Par conséquent, mieux faire connaître les coûts, les difficultés et les occasions que représente l'activité minière dans le Nord canadien est la priorité numéro un du Comité des affaires du Nord mis sur pied par l'AMC. L'objectif du Comité est de collaborer avec les gouvernements pour faire en sorte que l'industrie minière dispose d'un processus réglementaire d'attribution des permis clair et efficace, et de souligner la nécessité d'investir dans les infrastructures stratégiques.

**Développement de l'infrastructure du Nord**

L'avenir de l'industrie minière canadienne dépend de plus en plus des régions éloignées et nordiques du Canada. Or, le manque d'infrastructures dans ces régions limite les occasions de découvrir et de produire davantage de richesses. Ce qui aggrave le problème, c'est le faible niveau d'admissibilité de ces territoires aux programmes d'infrastructure fédéraux en raison du critère relatif à l'utilisation publique et des formules de financement par habitant. Caractérisées par l'isolement des communautés, des températures extrêmes et la quasi-absence d'infrastructures et d'habitations sur des centaines de kilomètres, les régions éloignées et nordiques présentent l'un des coûts de la vie par personne les plus élevés au pays. Une étude menée par l'industrie minière, dont les résultats sont présentés dans le rapport *Corriger les inégalités*, montre qu'il en coûte au moins six fois plus cher de mener des activités d'exploration et deux fois plus cher de construire de nouvelles mines dans les régions nordiques que dans celles situées au sud.

En s'appuyant sur cette plateforme de recherche, l'AMC a plaidé activement en faveur de programmes stratégiques qui aident à réduire le manque d'infrastructures et à accroître l'attrait des investissements dans le Nord. Au cours des dernières années, des mesures fructueuses ont été prises, notamment la création d'une affectation spécifique aux régions nordiques dans le programme de l'Initiative nationale des corridors commerciaux, dont le financement a été renouvelé dans le budget de 2021, conformément aux recommandations formulées dans le mémoire prébudgétaire de l'AMC. En outre, le financement spécifique à des projets stratégiques, y compris le Projet d'accès aux ressources du Yukon, la route T'licho dans les Territoires du Nord-Ouest, un segment de l'autoroute McKenzie Valley dans les Territoires du Nord-Ouest, et la liaison hydroélectrique et à fibre optique de Kivalliq, a été plus important ces dernières années que de mémoire d'homme. L'AMC a activement soutenu ces projets au moyen de lettres d'appui, de démarches conjointes avec les communautés autochtones et de présentations dans le cadre de forums nordiques.

Outre ce qui précède, l'AMC a appuyé deux demandes du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Elle a produit une lettre d'appui pour la réfection du pont du canal Frank, qui soulignait l'importance de ce pont pour soutenir la chaîne d'approvisionnement et les activités logistiques dont dépendent les mines de diamants du territoire. La seconde demande concernait une analyse préliminaire de la demande en énergie minière réalisée pour le territoire par Ian Murray & Company Ltd. Cette analyse présentait la demande et le potentiel en énergie prévus à titre de cadrage à l'appui du projet de la centrale Taltson.

Le Nord est essentiel aux objectifs du Canada en matière de minéraux critiques et de chaîne de valeur des batteries, car la majeure partie de la production de nickel et de cobalt actuelle est exploitée hors réseau. Des investissements stratégiques dans les infrastructures énergétiques, comme les réseaux hydroélectriques de Taltson et de Kivalliq, l'interconnexion des réseaux électriques de la Colombie-Britannique et du Yukon, et les technologies émergentes prometteuses comme les petits réacteurs modulaires hors réseau sont tous essentiels pour réduire la dépendance du Nord à l'égard des combustibles fossiles coûteux et polluants. Les infrastructures de communication et de transport sont également essentielles à l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement de l'industrie minière et coûtent beaucoup plus cher que celles situées dans des régions moins éloignées. Des investissements dans des projets comme le projet de construction d'une route et d'un port dans la baie Grays dans la province géologique des Esclaves des Territoires du Nord-Ouest sont nécessaires si nous voulons mettre en production des projets nordiques.

L'AMC a accueilli favorablement la vision avant-gardiste du gouvernement proposée dans le budget de 2022. Grâce à un soutien sans précédent et à des mesures d'envergure, le budget de 2022 a permis à l'industrie canadienne des minéraux et des métaux d'être un partenaire efficace dans la réalisation de l'objectif du Canada d'un avenir plus vert, tout en améliorant la résilience de la chaîne d'approvisionnement, particulièrement pour les batteries et les matériaux de fabrication de pointe.

Le budget de 2022 a renforcé l'engagement du gouvernement à l'égard de la lutte contre les changements climatiques et des objectifs de sécurité de la chaîne d'approvisionnement, en fournissant un financement stratégique et des programmes de soutien au secteur des minéraux et des métaux du Canada. Ces actions démontrent la reconnaissance du fait que le monde se porte mieux sur le plan des changements climatiques lorsque le Canada assume son rôle de meneur en matière de minéraux critiques. En ce qui concerne le soutien à l'exploration et à la mise en valeur des ressources nordiques, le budget a annoncé :

- Un engagement de 80 millions de dollars dans des programmes publics de géosciences et d'exploration pour aider à trouver la prochaine génération de gisements de minéraux critiques;
- Le doublement du crédit d'impôt pour l'exploration minière pour certains minéraux critiques, dont le nickel, le cuivre, le cobalt, les terres rares et l'uranium;
- La dotation de 1,5 milliard de dollars à de nouveaux investissements en infrastructures pour lancer de nouveaux projets miniers dans des régions critiques, comme le Cercle de feu;
- L'allocation de 1,5 milliard de dollars à de nouveaux projets de minéraux critiques, en mettant l'accent sur le traitement des minéraux, la fabrication de matériaux et le recyclage des principaux produits minéraux et métalliques de la chaîne d'approvisionnement en batteries et en terres rares;
- L'attribution de 144 millions de dollars pour la recherche et développement en minéraux critiques, en soutien de pratiques responsables d'extraction et de transformation;

- Le renouvellement du Centre d'excellence sur les minéraux critiques pour trois autres années avec une dotation de 10 millions de dollars;
- Un ajout de 40 millions de dollars pour appuyer les processus réglementaires du Nord dans l'examen et la délivrance de permis de projets de minéraux critiques;
- L'investissement de 70 millions de dollars dans des partenariats mondiaux afin de promouvoir le leadership de l'industrie minière canadienne.

**Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord**
L'AMC appuie depuis longtemps l'adoption, par le gouvernement, d'un nouveau Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord, une initiative qui, si elle est mise en œuvre, comblera une lacune importante en matière de politique à l'échelle fédérale et visera à réduire les écarts considérables dans la qualité de vie entre les populations du Nord et du Sud, y compris les communautés autochtones.

Après plusieurs années d'échanges avec les différents ordres de gouvernement, l'AMC s'est réjouie de constater, au moment de sa publication, que le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord reconnaît à quel point la réduction des écarts en matière d'infrastructure est essentielle pour atteindre les objectifs sociaux et économiques du but n° 2, lequel met l'accent sur l'infrastructure stratégique. Elle a également été satisfaite du fait que l'accent soit mis sur l'importance d'optimiser le développement des ressources, y compris dans les secteurs minier et énergétique, comme fondement sur lequel des économies locales et régionales solides, durables, diversifiées et inclusives peuvent être bâties. Malheureusement, les travaux sur le Cadre ont pris du retard en raison de la COVID-19 et n'ont pas repris en 2022.

**Changements climatiques et énergie**
Depuis longtemps, les coûts énergétiques élevés dans le Nord incitent fortement la société à optimiser le rendement énergétique (y compris celui du carburant), mais les données suggèrent que la réputée production énergétique facile est chose du passé et que, à moins d'une percée technologique, les avancées seront désormais graduelles. De plus, le recours à d'autres sources d'énergie dans les régions nordiques et éloignées du Canada est limité et tributaire de l'emplacement géographique. L'infrastructure déficitaire et les technologies disponibles ne permettent pas de remplacer le diesel (et d'éliminer les émissions connexes) dans les délais prescrits et selon les modalités demandées, de sorte que les entreprises assument presque à elles seules les frais associés au carbone.

Dans tous les contextes de consultation liés aux politiques et aux règlements sur les changements climatiques, s'assurer que la sensibilité aux opérations hors réseau dans les régions éloignées et nordiques est comprise et prise en compte est un élément fondamental de la collaboration de l'AMC avec les décideurs, tout comme la défense de la reconnaissance des exploitations minières hors réseau dans les programmes gouvernementaux. Il est nécessaire d'améliorer la cohésion stratégique dans les domaines des minéraux critiques, du climat, de la réconciliation avec les peuples autochtones et des technologies propres pour s'assurer que la prospérité que l'industrie minière a apportée au Nord canadien, et que le rôle qu'a à jouer le Nord dans le futur pour le Canada, ne soient pas compromis.

*Financement de l'énergie hors réseau :* Après des années de mobilisation, la nécessité de réduire la vulnérabilité au carbone hors réseau a récemment été reconnue. Des parcours programmatiques pratiques commencent ainsi à voir le jour à RNCan et à Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Dans le budget de 2022, le Canada s'est engagé à investir 600 millions de dollars supplémentaires sur sept ans dans le cadre du Programme des énergies renouvelables intelligentes et de

trajectoires d'électrification (programme ERITE) afin de continuer à soutenir les projets de modernisation des réseaux et de l'électricité renouvelable. Le programme ERITE fournira jusqu'à 25 M$ pour des projets d'énergie renouvelable à grande échelle pouvant fournir des services de réseau, du stockage de l'énergie ou des projets de modernisation des réseaux. Le processus d'admission au programme est maintenant terminé. De plus, certains éléments de la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques, lancée en décembre 2022, visent directement à réduire l'éloignement et à améliorer la viabilité du projet.

*Règlement sur les combustibles propres – Exploitation minière hors réseau – Transition équitable :* La version définitive du Règlement sur les combustibles propres et le Résumé de l'étude d'impact de la réglementation ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, Partie II, le 6 juillet 2022. L'AMC a salué la décision du gouvernement du Canada d'exempter du Règlement sur les combustibles propres les combustibles liquides utilisés pour la production d'énergie dans des contextes miniers hors réseau.

## COMMERCE INTERNATIONAL ET INVESTISSEMENT

*L'Association minière du Canada (AMC) s'intéresse et participe aux activités commerciales du gouvernement et travaille dans le but de promouvoir la libre circulation des échanges commerciaux et des investissements afin d'améliorer la compétitivité internationale de l'industrie canadienne des minéraux et des métaux.*

Le Canada possède l'un des plus importants secteurs miniers au monde. La présence de ses exploitations dans plus de 100 pays élève le niveau de vie et réduit la pauvreté. Le Canada est fier d'avoir les meilleures entreprises d'exploration du secteur et un marché des capitaux qui regroupe plus de la moitié des sociétés minières cotées en bourse du monde. En raison de ses approches novatrices et dynamiques, le leadership du Canada dans le secteur minier international renforce la réputation solide de notre pays en matière d'exploitation minière durable et de conduite responsable des entreprises, ouvre la voie à de nouvelles occasions d'accroître les investissements, particulièrement dans le secteur des minéraux critiques, et améliore l'accès aux marchés pour les produits, les biens et les services canadiens.

Le secteur minier canadien produit des biens de valeur qui sont utilisés tant au pays qu'à l'étranger. Les exportations canadiennes de minéraux représentent une part importante des produits que nous exportons, soit 22 % de la valeur totale en 2021. La valeur des exportations canadiennes de produits minéraux et de produits métalliques, y compris le charbon, a augmenté au cours de la période quinquennale de 2017 à 2021, passant de 97 milliards de dollars à 127 milliards de dollars. La majeure partie des exportations (54,1 % en 2021) se font vers les États-Unis. Le Royaume-Uni (9,7 % en 2021) et l'Union européenne (8,3 %) sont également des destinations d'exportation importantes.

Le Canada est aussi la plaque tournante mondiale de la finance en matière d'exploitation minière. La Bourse de Toronto (TSX) et la Bourse de croissance TSX (TSXV) accueillent 43 % des sociétés minières ouvertes du monde. Ensemble, ces deux bourses ont mobilisé plus de capitaux propres dans le secteur minier que toute autre bourse (44 G$, ou 36 % du total mondial au cours des cinq dernières années).

Les ententes de libre-échange, d'investissement et de taxation contribuent à faciliter le commerce des produits miniers et le flux des investissements. Ces ententes réduisent les obstacles à l'investissement, augmentent la transparence et favorisent la collaboration. La réduction et l'élimination des droits de douane rendent les produits miniers plus concurrentiels sur les marchés étrangers en corrigeant les inégalités en matière de coûts, ce qui permet aux sociétés de gagner des parts de marché plus importantes.

Les accords d'investissement, assortis de mécanismes de règlement des différends, permettent aux investisseurs d'avoir une plus grande confiance dans les investissements réalisés par les sociétés minières à l'étranger. Les mécanismes de mobilité de la main-d'œuvre et de collaboration relative aux règlements permettent aux entreprises de se doter des compétences essentielles à l'élaboration et à l'exploitation de projets, en plus de favoriser un dialogue tout au long du processus complexe d'obtention des approbations réglementaires. Le maintien de la position de tête du Canada à l'échelle mondiale repose en partie, pour l'industrie minière et le secteur de l'approvisionnement du pays, sur l'accès à des moyens de placement et de commerce modernes et considérables afin d'aller à la rencontre du monde, là où les activités commerciales se déroulent.

Le succès de l'industrie minière au Canada est dû en partie aux efforts commerciaux du gouvernement fédéral. Celle-ci englobe le réseau d'ambassadeurs et de délégués commerciaux à l'étranger, la capacité de financement des transactions commerciales par l'entremise d'Exportation et Développement Canada, ainsi que bon nombre d'accords de libre-échange et d'APIE.

**Minéraux critiques**

En 2020, le Canada et les États-Unis ont finalisé le plan d'action canado-américain pour la collaboration dans le domaine des minéraux critiques, faisant valoir leur intérêt mutuel à sécuriser les chaînes d'approvisionnement des minéraux critiques nécessaires aux secteurs manufacturiers importants, y compris les technologies de communication, l'aérospatial et la défense, et les technologies propres.

Depuis plusieurs années déjà, l'AMC participe à diverses conversations sur les chaînes d'approvisionnement des minéraux utilisés dans les batteries et les véhicules électriques, crée des partenariats avec des organismes intervenant dans la chaîne d'approvisionnement et fait en sorte de donner au Canada une place de choix pour investir sur la base de la reconnaissance de son respect des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, y compris l'initiative TSM. Ce travail comprenait le renforcement des relations avec les principaux représentants des départements d'État et du Commerce américains ainsi qu'avec l'ambassade des États-Unis au Canada.

L'AMC participe également au dialogue sur les minéraux critiques (qui comprend plusieurs forums bilatéraux avec des partenaires clés), au dialogue sur les matières premières dans le cadre de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, et à des consultations continues sur les négociations commerciales, le cas échéant.

**Activités du groupe de travail sur le commerce en 2022**

Compte tenu de l'intensification des tensions géopolitiques, des nouveaux différends commerciaux et des tendances au protectionnisme, l'AMC a mis sur pied un groupe de travail pour étudier les questions commerciales à la fin de 2021. Cette démarche a donné lieu à un premier sondage mené auprès des membres de l'AMC sur l'engagement commercial de l'Association et les priorités commerciales respectives des membres. Quatre répondants estiment que l'AMC pourrait accroître son engagement dans ce domaine et qu'elle pourrait tenter de mieux comprendre comment les négociations commerciales et différends commerciaux affectent directement les sociétés minières et l'économie canadienne en général. L'AMC collaborera avec ce groupe de membres au cours de 2023.

Au début de l'année 2021, le gouvernement du Canada a amorcé des consultations sur la mise en place d'accords de libre-échange avec l'Indonésie et le Royaume-Uni. Dans les deux cas, l'AMC a formulé des recommandations, participé à des ateliers et rencontré des représentants pour discuter de la possibilité d'aller plus loin dans le libre-échange, y compris dans le domaine des minéraux critiques.

En août 2022, l'AMC a collaboré avec la Chambre de commerce en réponse à une demande de commentaires sur les intérêts et les priorités stratégiques liés aux sanctions et aux contrôles à l'exportation. L'AMC a collaboré avec le groupe de travail sur le commerce pour formuler des recommandations et a organisé un appel de suivi entre la Chambre et un membre de l'AMC pour fournir plus de détails. De plus, l'AMC a collaboré avec le groupe de travail sur le commerce pour préparer des réponses aux questions commerciales soulevées par le gouvernement du Royaume-Uni sur les minéraux critiques.

## CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DE L'INDUSTRIE MINIÈRE

Directeur général : Ryan Montpellier

Président du conseil : Keith Harris-Lowe, vice-président, Projets spéciaux, Mines Agnico Eagle

Vice-présidente du conseil : Jenine Ellefson, vice-présidente, Ressources humaines, North American Newmont

*Le Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (Conseil RHiM) est la source d'information sur le marché du travail dans l'industrie minière au Canada. Cet organisme sans but lucratif indépendant a pour mission d'orienter la collaboration entre les sociétés d'exploitation et d'exploration minière, les syndicats, les sous-traitants, les établissements d'enseignement, les associations minières et les groupes autochtones. Il cherche également à cerner et à relever les défis du secteur canadien des minéraux et des métaux sur le plan des ressources humaines et de la main-d'œuvre.*

Le Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (Conseil RHiM) est la source d'information sur le marché du travail dans l'industrie minière au Canada. Organisme sans but lucratif indépendant, le Conseil RHiM dirige la collaboration sectorielle pour comprendre les tendances du marché du travail, cerner les possibilités et élaborer des solutions. Le modèle d'IMT, la recherche sur les ressources humaines, les normes professionnelles canadiennes, les programmes de reconnaissance professionnelle, les programmes axés sur les compétences essentielles et la préparation au travail sous-tendent l'approche collaborative visant à résoudre les problèmes de main-d'œuvre.

La vision du Conseil RHiM est de bâtir une main-d'œuvre canadienne inclusive, qualifiée et durable de l'industrie minière qui anticipe la volatilité et l'innovation et qui s'y adapte. Financé par l'Association minière du Canada, le gouvernement du Canada et les recettes des programmes, le Conseil RHiM est régi par un conseil d'administration réunissant 14 personnes, dont neuf représentants de l'AMC et de ses sociétés membres. Les membres comprennent des représentants d'Mines Agnico Eagle , de Cameco, de Newmont, de Ring of Fire Metals, de Rio Tinto, de Suncor, de Teck et de Vale. Les autres sièges du conseil d'administration sont occupés par des représentants des syndicats, des entrepreneurs de l'industrie et des établissements d'enseignement postsecondaire. Le Conseil veille à ce que la mission, les valeurs et les activités de l'organisme débouchent sur des résultats tangibles. Le Conseil RHiM rassemble également un réseau de plus de 250 bénévoles qui souhaitent contribuer à ses travaux de recherche et orienter les projets des comités.

**Priorités clés**

Le plan stratégique 2019-2024 du Conseil RHiM met l'accent sur la promotion des carrières dans l'industrie minière; la détermination et la correction des lacunes en matière de compétences; l'acquisition de compétences essentielles et préparatoires au travail pour les Autochtones et les groupes sous-représentés; l'offre de nouvelles occasions d'apprentissage intégré en milieu de travail; l'inclusion et la diversité; et la promotion de la reconnaissance des compétences et de la formation dans l'ensemble du secteur.

Afin de relever les défis liés au resserrement du marché du travail dans l'industrie minière, le Conseil RHiM a soumis une proposition au nouveau Programme d'appui aux initiatives sectorielles d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour le projet Compétences et solutions stratégiques du secteur minier pour créer une économie propre (M4S). À la fin de 2022, le Conseil RHiM a obtenu du gouvernement fédéral un financement de 14,5 millions de dollars pour M4S afin d'appuyer les efforts de

l'industrie pour attirer, recruter et développer sa main-d'œuvre – la plus importante entente de l'histoire du Conseil RHiM.

M4S est un projet plurilatéral comprenant des initiatives stratégiques pour répondre aux nombreux défis actuels du secteur liés au marché du travail, notamment le vieillissement de la main-d'œuvre, le manque de diversité, les besoins accrus en matière de recrutement et de formation des Autochtones, les perceptions négatives des jeunes à l'égard des carrières dans l'industrie minière, le décalage entre les besoins des employeurs et les programmes d'enseignement, le manque de normes de formation, le manque de reconnaissance des titres professionnels et des compétences ainsi que les défis liés à la mobilité de la main-d'œuvre.

Appuyée par l'AMC, l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE), l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM), les syndicats et de nombreux autres intervenants de l'industrie minière au Canada, M4S mène une série d'activités visant à attirer, à recruter et à former une main-d'œuvre canadienne diversifiée, qualifiée et sécuritaire afin de soutenir le rôle de l'industrie dans la création d'une économie propre. Elle met l'accent sur :

- L'importance des renseignements sur le marché du travail pour le secteur minier canadien.
- Les initiatives visant à attirer plus de jeunes vers une carrière dans l'industrie minière.
- Une stratégie nationale de perfectionnement et de reconnaissance des compétences dans l'industrie minière.
- Les solutions d'équité, de diversité et d'inclusion propre au secteur.

**Faits saillants du programme**

*Information sur le marché du travail (IMT) :* Le modèle de prévision de l'IMT du Conseil RHiM, spécifique au secteur et reconnu, renforce la capacité de l'industrie minière à comprendre les facteurs de l'offre et de la demande du marché du travail et la façon dont ils varient en fonction de diverses conditions, ce qui permet au secteur de relever les défis liés notamment au recrutement, au maintien en poste, à l'inclusion, à la formation, à la pénurie de main-d'œuvre et aux obstacles à l'emploi. Les modèles, les outils et les capacités du Conseil RHiM offrent aux parties prenantes des rapports d'IMT, des études, des prévisions et toute autre information pertinente.

Grâce à M4S, le Conseil RHiM analyse les lacunes de l'offre de main-d'œuvre, les obstacles à la main-d'œuvre et les objectifs en matière de diversité, et il élabore des profils professionnels et des profils de compétences de main-d'œuvre, des outils de planification de carrière, une stratégie de mobilisation et de sensibilisation et un système d'analyse de l'IMT. Plus récemment, le Conseil RHiM a publié deux rapports de recherche complémentaires qui fournissent une analyse du resserrement aigu du marché du travail dans l'industrie minière depuis la pandémie de COVID-19 et de ses liens avec la main-d'œuvre de l'industrie minière canadienne : l'Aperçu de l'industrie minière canadienne 2023 et l'État du marché du travail dans l'industrie minière canadienne 2023. Des documents et des outils comme des vidéos, des documents infographiques et des webinaires seront bientôt publiés pour mieux faire connaître les capacités personnalisées du Conseil RHiM en matière d'IMT, ainsi qu'une mise à jour du Tableau de bord interactif du marché du travail (en anglais) du Conseil RHiM.

*Promotion des carrières dans l'industrie minière et engagement* : En 2020, le Conseil RHiM a dirigé l'élaboration de la Stratégie canadienne de promotion des carrières dans l'industrie minière auprès des jeunes pour 2021-2026. La Stratégie oriente la recherche, l'élaboration de programmes et la

mobilisation des intervenants afin de sensibiliser les jeunes aux carrières qui s'offrent à eux dans l'industrie minière, de transformer leurs perceptions et de promouvoir la diversité au sein de l'industrie.

À la suite de cette stratégie, le Conseil RHiM a élaboré le document Nous avons besoin de l'industrie minière. L'industrie minière a besoin de vous. Il s'agit d'une campagne de sensibilisation aux carrières qui vise à faire connaître l'industrie minière et son profil et à les mettre en valeur, à soutenir les efforts en matière de ressources humaines et à faire de l'industrie minière une carrière de choix pour les étudiants.

Par l'intermédiaire de M4S, le Conseil RHiM élargit la campagne de sensibilisation aux carrières afin d'accroître la participation de l'industrie, des employeurs, des employés, des jeunes et des demandeurs d'emploi dans l'industrie minière. Faits saillants de 2022 :

- **Programme d'ambassadeurs de carrière L'industrie minière a besoin de vous. Nous avons besoin de l'industrie minière** – En 2021, le gouvernement du Canada a octroyé au Conseil RHiM une subvention de 30 000 $ pour créer un programme national d'ambassadeurs de carrière dans le sillon de la pandémie de COVID-19. Des personnalités de l'industrie feront la promotion des emplois miniers au moyen d'activités de sensibilisation et de mobilisation partout au Canada. Élaboré en partenariat avec l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM), le programme a recruté plus de 25 ambassadeurs de carrière et 18 présentations ont eu lieu.
- **Salon de l'emploi virtuel : L'industrie minière a besoin de vous** – Événement annuel présenté en partenariat avec l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE) et l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM). L'événement de novembre 2022 a accueilli 33 exposants et près de 700 demandeurs d'emploi.
- **Programme de bourses J'ai choisi l'industrie minière. L'industrie minière m'a choisi.** – Lancé en 2021 pour célébrer le 25e anniversaire du Conseil RHiM, le programme attribue 10 bourses d'études de 2 500 $ chacune sur cinq ans pour soutenir les étudiants de l'industrie minière, faire connaître les carrières dans cette industrie et les contributions importantes que les étudiants peuvent apporter, et soutenir l'engagement de l'industrie à l'égard de la diversité. Au moins une des deux bourses remises chaque année est remise à un membre d'un groupe sous-représenté.

*Stratégie de développement des compétences dans l'industrie minière canadienne (SDCIMC)* : Par l'entremise du programme M4S, le Conseil RHiM élabore et met en œuvre la SDCIMC, qui consiste en une série de programmes et d'initiatives fondés sur les normes professionnelles canadiennes (NPC) pertinentes et actuelles utilisées pour orienter et harmoniser la formation et l'expérience en milieu de travail, et ce, jusqu'à l'élaboration et la reconnaissance de la formation, des aptitudes et des compétences.

- **Normes professionnelles canadiennes (NPC) de l'industrie minière** – Les NPC constituent le fondement de la SDCIMC. Elles sont mises à jour pour refléter l'évolution des compétences découlant de la technologie, de l'automatisation et des nouvelles normes environnementales, sociales et de gouvernance.
- **Programme de reconnaissance des acquis de l'industrie minière canadienne (PRAIMC) et Normes canadiennes de formation professionnelle (NCFP)** – La création d'une série de NCFP éclairera l'élaboration et la prestation de la formation normalisées dans l'ensemble de l'industrie. Le PRAIMC reconnaît les employeurs, les établissements d'enseignement et les organismes de formation et leur offre jusqu'à 10 000 $ pour appuyer l'harmonisation de leurs programmes de formation aux NCFP.

- **Formation et microapprentissage** – Fournit aux employeurs, aux établissements d'enseignement ou aux organismes de formation du financement pour offrir les programmes de formation sur les compétences essentielles et la préparation au travail, les formations en personne sur les compétences communes, et les formations pour les foreurs/foreuses au diamant, les mineurs/mineuses de fond et les opérateurs/opératrices dans le traitement de minerais du Conseil RHiM, et offrir des occasions de perfectionnement à la main-d'œuvre existante grâce à une formation professionnelle en personne à l'intention des formateurs/formatrices de l'industrie et des superviseurs/superviseures de premier niveau.
- **Programme de stages pratiques dans l'industrie minière canadienne** – Offre une subvention salariale aux organisations d'embauche qui offrent des stages pratiques intéressants afin de permettre la mise en pratique des aptitudes et des compétences nouvellement acquises lors d'une formation récente et pertinente.
- **Programme de reconnaissance professionnelle de l'industrie minière canadienne (PRPIMC)** – Atteste les compétences et l'expertise des travailleurs qui ont respecté les NPC élaborées par l'industrie minière canadienne pour les foreurs au diamant, les superviseurs de premier niveau, les opérateurs de treuil, les formateurs de l'industrie, les opérateurs dans le traitement de minerais, les mineurs de surface et les mineurs de fond. Le PRPIMC, dans le cadre duquel plus de 1 600 travailleurs ont reçu une certification, est administré par le comité permanent réunissant de multiples intervenants, qui relève du conseil d'administration du Conseil RHiM. Dans le cadre du programme M4S, le Conseil RHiM certifiera plus de 1 000 personnes par l'entremise du PRPIMC, versera aux employeurs une rétribution de 1 000 $ pour chaque travailleur certifié, versera aux travailleurs un montant de 200 $ pour l'obtention de la reconnaissance professionnelle et versera aux membres du comité d'examen une rétribution de 500 $ pour chaque travailleur évalué et certifié.
- **L'Essentiel des mines et Mines de potentiel** – Programmes nationaux de formation sur l'industrie minière validés par l'industrie pour les peuples autochtones, les jeunes, les femmes et les néo-Canadiens afin d'acquérir les compétences, les connaissances et la confiance essentielles pour décrocher un emploi gratifiant dans l'industrie minière. Depuis la création de L'Essentiel des mines, 732 apprenants se sont inscrits au programme et 436 d'entre eux ont obtenu leur diplôme.

*Soutien à l'équité, à la diversité et à l'inclusion (EDI) :* Grâce à M4S, le Conseil RHiM a commencé à élaborer des programmes, des outils, des ressources et des indicateurs axés sur l'action qui contribuent à bâtir une main-d'œuvre canadienne inclusive, diversifiée et durable dans l'industrie minière :

- **Obstacles à l'emploi auxquels font face les groupes en quête d'équité** – Production d'un rapport de recherche et d'un document infographique créés en collaboration avec les intervenants de l'industrie minière afin de cerner les pratiques et les indicateurs efficaces pour réduire les obstacles en milieu de travail des groupes en quête d'équité et soutenir la réconciliation avec les Autochtones dans le secteur minier.
- **Trousse d'outils Explorer la diversité et carrefour sectoriel** – Production d'une trousse d'outils et de modules d'apprentissage en ligne dans un carrefour Web axé sur des enjeux comme les préjugés, le racisme systémique, les visions du monde et le harcèlement sexuel. Recherche, analyse et production de rapports sur les possibilités d'intégration des nouveaux arrivants au secteur minier en faisant des recherches sur les programmes de financement et de soutien fédéraux et provinciaux existants ainsi que sur les programmes et promoteurs régionaux et communautaires.

- **Intégration accrue des personnes handicapées au marché du travail** – Cerner et produire un rapport sur les possibilités d'intégration accrue des personnes handicapées dans le secteur grâce à l'automatisation.

*Autres programmes stratégiques pour relever les défis du marché du travail*

**Équiper la relève : Développer les talents dans l'industrie minière par l'apprentissage intégré en milieu de travail :** Le gouvernement du Canada a versé plus de 12 millions de dollars au Conseil RHiM au cours des cinq dernières années dans le cadre du Programme de stages pratiques pour étudiants d'EDSC dans le cadre du programme Équiper la relève. Le programme Équiper la relève contribue à la pérennité et à la compétitivité du secteur minier en créant des occasions d'apprentissage intégré en milieu de travail pour les étudiants de niveau postsecondaire. Les employeurs qui créent de telles occasions d'apprentissage reçoivent une subvention salariale pouvant atteindre 7 000 $.

Le programme Équiper la relève a été largement adopté par les membres de l'AMC. En effet, le Conseil RHiM a octroyé plus de 10 millions de dollars en subventions salariales à plus de 180 entreprises du secteur minier pour soutenir près de 1 900 étudiants qui font un stage d'apprentissage intégré en milieu de travail, y compris de nouveaux programmes d'alternance travail-études, stages, stages pratiques, projets appliqués, projets-cadres ou concours d'études de cas.

**Emplois verts :** En 2021, le gouvernement du Canada a versé 1,4 million de dollars sur deux ans au programme de subventions salariales Emplois verts, qui offre aux jeunes de 15 à 30 ans aptes à l'emploi 50 possibilités de stage ou de formation rémunérées d'une durée maximale de 12 mois qui mettent l'accent sur les technologies et les innovations propres et qui, en fin de compte, procurent un avantage environnemental au Canada. Récemment renouvelé pour deux années supplémentaires, le programme offre 40 placements chaque année, verse 80 % de la rémunération du participant jusqu'à concurrence de 24 000 $ pour les jeunes aptes à l'emploi et de 30 000 $ pour ceux qui ont d'importants obstacles à l'emploi (jeunes autochtones, jeunes des régions nordiques [Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut] ou éloignées, installation permanente ou à long terme [cinq ans ou plus] comptant au moins dix logements qui n'ont pas d'accès routier toute l'année).

**Apprentissage en ligne :** Le Conseil RHiM propose des programmes de perfectionnement professionnel et des microtitres de compétence pour l'industrie minière canadienne par le biais de trois programmes de formation en ligne. La formation de sensibilisation aux cultures autochtones, que l'AMC a demandé à tout son personnel de suivre, présente les valeurs, l'histoire, les peuples et les expériences autochtones. Les apprenants réfléchissent à ce qu'ils comprennent de l'histoire et des peuples autochtones, aux rôles essentiels que nous pouvons tous jouer pour faire progresser la réconciliation au Canada tout en améliorant la sensibilisation et la capacité à établir des relations respectueuses avec les peuples autochtones dans les communautés, le milieu de travail et la chaîne d'approvisionnement de l'industrie minière.

La formation sur la sensibilisation interculturelle favorise les compétences interculturelles essentielles à notre industrie en évolution et les stratégies qui aident à attirer, à intégrer et à maintenir en poste une main-d'œuvre plus diversifiée. Elle permet aux acteurs de l'industrie minière de mieux comprendre la valeur qu'offrent des milieux de travail inclusifs et diversifiés, favorise le changement et l'intégration professionnelle d'un plus grand nombre d'immigrants dans le secteur minier canadien. Le projet Pour une équité entre les sexes dans l'industrie minière (ESIM) d'une durée de 12 mois comprend quatre modules d'apprentissage en ligne de 30 minutes qui peuvent être achetés séparément de l'option

« cohorte de 12 mois ». Il est possible de s'inscrire à l'adresse www.MiHR.ca. Les intervenants de l'industrie continuent de suivre l'apprentissage en ligne :

- Formation sur l'équité entre les sexes dans l'industrie minière : plus de 1 600 inscriptions
- Formation sur la sensibilisation interculturelle : plus de 1 700 inscriptions
- Formation de sensibilisation aux cultures autochtones : plus de 1 100 inscriptions

**Milieux de travail sécuritaires pour tous : Lutter contre le harcèlement sexuel dans l'industrie minière canadienne :** En 2021, le gouvernement du Canada a versé près de 400 000 $ sur trois ans au programme Milieux de travail sécuritaires pour tous qui aide les sociétés minières et d'exploration minérale à approfondir leurs connaissances et à lutter contre le harcèlement sexuel en milieu de travail. Le programme élabore et diffuse des documents et des informations de nature juridique sur le harcèlement sexuel en milieu de travail à l'intention des employeurs, des syndicats et des employés. Des affiches et des cartes postales sur le harcèlement sexuel et la violence dans l'industrie minière ont été créées dans le cadre du programme et peuvent être téléchargées. Elles mettent en lumière les droits, les responsabilités et les mesures de soutien des employeurs, des syndicats, des employés, y compris les plaignants, les défendeurs et les témoins.

**POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :**

Consultez le site mihr.ca/fr, minesetvous.ca, ou communiquez avec Ryan Montpellier, directeur général, à rmontpellier@mihr.ca.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMC

David Clarry 1st Chair, Carolyn Chisholm 2nd Chair

Brent Bergeron, Pan American Silver
Ken Bell, Suncor Energy Inc
Georgina Blanco, Equinox Gold Corp
Joe Boaro, First Quantum Minerals
Bethany Borody, New Gold Inc
Joe Broking, Tacora Resources Inc
Frank Catalano, Copper Mountain Mining Corp
Sheila Chernys, Arctic Diamond Mines ULC
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
David Clarry, Hudbay Minerals Inc.
David Connelly, Cheetah Resources Corp
Leigh R. Curyer, NexGen Energy Ltd
Christina M. Erling, Barrick
Ivo Gonzalez, Sherritt International Corp
Pierre Gratton, Association minière du Canada
Sara Harrison, BHP
Bradley Johnston, Cabin Ridge
Shawn Howarth, Excellon Resources
Amber Jonston-Billings, Ressources Teck Ltd
Joseph Lanzon, NorZinc Ltd
Sylvain Lehoux, Eldorado Gold Corp
awid Loots, Trevali Mining Corp
Robert MacDonald, Rock Tech Lithium Ltd
Erik Madsen, Groupe d'entreprises De Beers
Tina Markovic, Suncor Energy Ltd
Clynton Nauman, Alexco Resource Corp.
Shawn Neilson, Canadian Natural Resources Limited
Kristen Mariuzza, Lundin Mining Corp
Jon Mitchell, Suncor Energy Inc
Mapi Mobwano, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
John Mullally, Newmont.
Philip (AJ) Nichols, Vale
Dustin O'Leary, St Barbara
Carol Plummer, Mines Agnico Eagle Mines Ltd
Tom Paddon, Baffinland Iron Mines Corporation
James Powell, Marathon Gold Cor
Dorena Quinn, IAMGOLD Corp
George Read, Star Diamond Corporation
Neil Reeder, B2Gold Corp.
Rob Sargent, Monnaie royale du Canada
Maciej Sciazko, Nyrstar
Mike Satre, Hecla Québec Inc
Willian Shaver, MacEwan Mining Inc
Alexis Segal, Glencore Canada
Mark Sitter, Lundin Foundation Corp
Mike van Akkooi, Kinross Gold Corp
Paul West-Sells, Western Copper & Gold Corp
Alice Wong, Corporation Cameco
Michael Young, Riversdale Resources Ltd
Penggui Yan, HD Mining International Ltd

COMITÉ EXÉCUTIF

Brent Bergeron, Pan American Silver Corp
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
David Clarry, HudBay Minerals Inc.
Marilyn Fortin, L'Association minière du Canada
Pierre Gratton, L'Association minière du Canada
Amber Johnston-Billings, Ressources Teck Ltd
Dawid Loots, Lundin Foundation Corp
Tina Markovic, Suncor Energy Inc
Shawn Neilson, Canadian Natural Resources Ltd

John Mullally, Newmont
Philip (AJ) Nichols, Vale
Alexis Segal, Glencore Canada
Carol Plummer, Mines Agnico Eagle Mines Ltd
Alice Wong, Corporation Cameco

ADMINISTRATEURS
Marilyn Fortin, L'Association minière du Canada
David Clarry, Hudbay Minerals Inc
Pierre Gratton, président et chef de la direction et secrétaire

MEMBRES HONORAIRES PERPÉTUELS
Jim Carter
Craig Ford
Ross Gallinger
Doug Horswill
William James
Norman Keevil

ÉQUIPE DE DIRECTION DE L'INITIATIVE *VDMD*
Chair: Carolyn Chisholm

Joe Boaro, First Quantum Minerals
David Clarry, Hudbay Minerals inc.
Brent Bergeron, Pan American Silver Corp
Ken Bell, Suncor Energy Inc
Bethany Borody, New Gold Inc
Katherine Gosselin, L'Association minière du Canada
Ben Chalmers, L'Association minière du Canada
Pierre Gratton, L'Association minière du Canada
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Erik Madsen, Groupe d'entreprises De Beers
Tina Markovic, Suncor Energy Ltd
Josée Méthot, Association minière du Québec
Jon Mitchell, Suncor Energy Inc
Shirley Neault, Hudbay Minerals inc.
Leigh Curyer, NexGen Energy Ltd
Charles Dumaresq, L'Association minière du Canada
Jean-Franco Verret, Glencore Canada
Shawn Neilson, Canadian Natural Resources Ltd
Glen Watson, Vale
Carol Plummer, Mines Agnico Eagle Limitée
Jean-Francois, Glencore Canada
Luke Russell, Hecla Quebec
Amber Johnston-Billings, Ressources Teck Ltd
Dennis Wilson, Equinox Gold Corp
Alice Wong, Corporation Cameco

GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (GCCI)

Theresa Baikie, Catégorie d'Autochtone
Dan Benoit, Catégorie d'Autochtone
Brent Bergeron, Pan American Silver Corp
Ben Chalmers, L'Association minière du Canada
Pierre Gatton, L'Association minière du Canada
Tara Shea, L'Association minière du Canada
Jocelyn Fraser, International Development Category
Katherine Gosselin, L'Association minière du Canada
Sujane Kandasamy, Catégorie d'ONGE
Daniel McNeely, MYB Construction Ltd
Stephen Walker, Catégorie des finances et investissement
Chef David Walkem, Catégorie du développement économique et communautaire
Dennis Howlett, Catégorie d'ONG à vocation sociale
Richard Paquin, Catégorie de la main-d'œuvre et milieu de travail
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada

Genevieve Donin, Stratos Inc.
Ann Paton, BHP
Graeme Reed, Assemblée des Premieres Nations
Michael van Aanhout, Stratos Inc
Alice Wong, Corporation Cameco

*REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE DU GCCI*
Pierre Gratton, L'Association minière du Canada
Josée Méthot, L'Association minière du Québec
Shirley Neault, Hudbay Minerals inc. (observatrice)
Mark Wiseman, Avalon Rare Metals inc.
Alice Wong, Corporation Cameco

CHEFS DE L'INITIATIVE TSM
Présidente : Shirley Neault, Hudbay Minerals inc.

Chris Adachi, Ressources Teck Limitée
Tracy Anderson, First Quantum Minerals
Grace Barrasso, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada
Georgina Blanco, Equinox Gold Corp
Emilie Belanger, Hecla Québec Inc
Mathieu Bergeron, Rio Tinto Canada
Zara Boldt, Lundin Foundation
Megan Bonn, Copper Mountain Mining Corp
Shane Borchardt, Corporation Cameco
Hallie Brown, Suncor Energy Inc
Ivan Budd, Corporation Cameco
Micheline Caron, Association minière du Québec
Dustin Chaffee, Dominion Diamond Mines ULC
Ben Chalmers, L'Association minière du Canada
Katherine Gosseline, L'Association minière du Canada
Jodi Hackett, Marathon Gold Corp
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Lauri Corlett, Baffinland Iron Mines Corp
Sheila Chernys, Dominion Diamond Mines ULC
Nick Cotts, Newmont
Isabelle Deguise, Glencore Canada
Denis Desbiens, New Gold Inc
Jean-François Doyon, Mines Agnico Eagle Limitée
Leah Fedat, Glencore Canada
Anne-Marie Fleury, Glencore Canada
Jodi Hackett, Marathon Gold Corp
Brent Hamblin, First Quantum Minerals
Keivan Hirji, Newmont
Stephane Gauthier-Maison, Rio Tinto Canada
Kristen Ketilson, Foran Mining Corp
Patrice Gilbert, Mines Agnico Eagle Limitée
Ivo Gonzalez, Sherritt International Corp
Briony Coleman. Newmont Goldcorp Inc
Tracey Jacquemin, Ressources Teck Ltd
Lou Kamermans, Baffinland Iron Mines Corp
Paul Keller, Excellon Resources Inc
Liane Kelly, B2Gold Corp.
Japjeet Khroun, Copper Mountain Mining Corp
Ed Kniel, Ressources Teck Ltd
Mark Kruger, Syncrude Canada Ltd.
Norman Ladouceur, Mines Agnico Eagle Limitée
Erika Kranjnc, Syncrude Canada Ltd
Patrick Lauziére, Iron Ore Compagnie Minière
Pascal Lavoie, Mines Agnico Eagle Limitée
Emma Leith, Mines Agnico Eagle Limitée
Veronique Lévis, Hecla Québec Inc
Janice Linehan, Suncor Energy Inc.
Erica Ma, New Gold Inc
Stephanie Meyer, Stratos Inc

Nathan Monash, Lundin Foundation
Paul Maideston, Glencore Canada
Simon Maurice, Lundin Foundation
Emma Malcolm, Sherritt International Corp
Kristen Mariuzza, Lundin Mining Corp
Mark Matthews, Foran Mining Corp
Sarah McLean, De Beers Canada Inc
Maurice Moreau, Glencore Canada
Genevieve Morinville, Baffinland Iron Mines Corporation
Shirley Neault, Hudbay Minerals inc.
Karen Osadchuk, Barrick
Nicole Pesonen, Nyrstar
James Powell, Marathon Gold Corp
Nidiaga Niang, Glencore Canada
Josée Noél, Mines Agnico Eagle Limitée
Jennifer Prospero, Sherritt
Guillermo Salgado, Lundin Foundation Corp
Gregory Ritchie, Barrick
Steve Pelletier, IAMGOLD Corp
Anna Sattas, Glencore Canada
Malcolm Shang, ArcelorMittal Exploitation Miniére Canada
Chretien Simons, Glencore Canada
Mark Sitter, Lundin Foundation Ltd
Chris Stroich, Ressources Teck Ltd
Joel Thériault, Glencore Canada
Denis Therrien, Mines Agnico Eagle Ltd
Stephanie Tremblay Association miniére du Quebec
Glen Watson, Vale
Marie-Elise Viger, Glencore Canada
Eric Westrum, Suncor Energy Inc.
Lynda Wilson-Hare, Glencore Canada

RESPONSABILITÉ SOCIALE INTERNATIONALE
Président : Monica Moretto, Pan American Silver Corp

Ercan Balci, First Quantum Minerals
Georgina Blanco, Equinox Gold Corp
Grace Barrasso, ArceloMittal Exploitation Miniére Canada
Elise Bieche, Suncor Energy Services Inc
Hugo Bonilla, Lundin Mining Corp
Alannah Cervenko, Ressources Teck Ltd
Marcel Cardinal, Excellon Resources Inc
Ben Chalmers, L'Association minière du Canada
Tara Shea, L'Association minière du Canada
Dominic Channer, Kinross Gold Corporation
Carolyn Chisholm, Rio Tinto
David Clarry, Hudbay Minerals Inc.
Silvana Costa, Equinox Gold Corp
Nick Cotts, Newmont
Christina M Erling, Barrick
Andrew Hastings, Lundin Foundation
Andrew Hester, First Quantum Minerals
Michelle Halsey, Eldorado Gold Corp
Erin Johnston, Lundin Foundation
Christina Jaworski, B2Gold Corp
Matt Johnson, Lundin Mining Corp
Ana Gabriela Juarez, CTA-Juarez Environmental Consultants
Kristen Mariuzza, Lundin Foundation
Simon Maurice, Lundin Foundation
Louise McMahon, Eldorado Gold Corp
Nathan Monash, Lundin Foundation
Lindsay Napier, Hudbay Minerals Inc
Krista Maydew, IAMGOLD Corporation
Aidan Davy, International Council on Mining and Metals
Christian Del Valle, Pan American Silver Corp

Simon McLean, First Quantum Minerals
Liane Kelly, B2Gold Corp
Ken Jones, B2Gold Corp
Paul Khanna, Suncor Energy Inc
Thomas Lee, IAMGOLD Corp
Mark Liskowich, SRK Consulting Inc.
Monica Moretto, Pan American Silver Corp.
John Mullally, Newmont
Javier Munzo Carrazana, Lundin Mining Corp
Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau
Kathryn Franklin, BGC Engineering Inc
Ivo Gonzalez, Sherritt International Corp
Nick Enos, BGC Engineering Inc
Channa Pelpola, Ressources Teck Limited
Jennifer Prospero, Eldorado Gold
Neil Reeder, B2Gold Corp.
Amelie Rouleau, Glencore Canada
Luke Russell, Hecla Quebec Inc.
Anne Rouleau, Global Affairs Canada
Guillermo Salgado, Lundin Foundation
Bret van Vliet, Kinross Gold Corp
Sharon Singh, Bennett Jones LLP
Mike van Akkooi, Kinross Gold Corp
Eric Westrum, Suncor Energy Inc.
Tricia Wilhelm, Anglo American plc
Stephen Williams, Lundin Foundation

COMITÉ DES AFFAIRES AUTOCHTONES
Chair: Krista Maydew, IAMGOLD

Zoe Acuna, Kinross Gold Corp
Jason Allaire, Mines Agnico Eagle Limitée
Nipuni Amaratunga, Ressources Teck Ltd
Peter Andreasen, Mining Association of British Columbia
Charles Birchall, Willms & Shier
Bethany Borody, New Gold Inc.
Grace Barrasso, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada
Munisha Basiram, PADC
Renee Boucher, New Gold Inc
Ken Brophy, Lundin Foundation Corp
Darrel Burnouf, Corporation Cameco
Courage Bear, BHP
Brent Bergeron, Pan America Silver Corp
Charles Birchall, Willms Shier
Bethany Borody, New Gold Inc
Georgina Blanco, Equinox Gold Corp
Kristin Cuddington, Corporation Cameco
Pamela Schwann, Saskatchewan Mining Association
Ben Chalmers, L'Association minière du Canada
Greg Brady, Canadian Natural Resources Limited
Nathan Braun, EMR Consultants Canada Ltd.
Korah Dewalt-Gagnon, New Gold Ltd.
Bud Dickson, Mines Agnico Eagle Limitée
Jean-Francois Doyon, Mines Agnico Eagle Limitée
Mark Edwards, Ressources Teck Ltd.
Daniel Gange, Equinox Gold Corp
David Khan, Ressources Teck Ltd.
Valerie Gourde, Eldorado Gold Corp
Mubeen Hassan, Dogico Information Inc.
Carolanne Inglis-McQuay, Lundin Foundation Corp
Kirsten Ketilson, Foran Mining Corp
Tim McEwan, Mining Association of British Columbia
Pierre Gratton, Association miniere du Canada
Candice Murray,
Tara Shea, Association miniere du Canada

Justyna Laurie-Lean, L'Association miniere du Canada
Nathan Braun, EMR Consultants Canada Ltd
Korah DeWalt-Gagnon, New Gold Ltd
Bud Dickson, Mines Agnico Eagle Limitée
Jean-Francois Doyon, Mines Agnico Eagle Limitée
Mark Edwards, Ressources Teck Ltd
Daniel Gange, Equinox Gold Corp
David Khan, Ressources Teck Ltd
Valerie Gourde, Eldorado Gold Corp
Mubeen Hassain, Dogico Information Inc
Carolanne Inglis-McQuay, Lundin Foundation Corp
Kirsten Ketilson, Foran Mining Corp
Tim McEwan, Mining Association of British Columbia
Pierre Gartton, L'Association minière du Canada
Candice Murray, Corporation Cameco
Tara Shea, L'Association minière du Canada
Justyna Laurie-Lean, L'Association minière du Canada
Michael Lickers, Suncor Energy Inc
Jason Linklater, Foran Mining Corp
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Silvana Costa, Equinox Gold Corp
Michael Goehring, Mining Association of British Columbia
Luis Gonzalez, Rio Tinto Canada
Erinn Mah, Ressources Teck Ltd
John Mullally, Newmont
Lindsay Napier, Hudbay Minerals Inc
Krista Maydew, IAMGOLD Corp
AJ Nichols, Vale
Alina Shams, IAMGOLD Corp
David Clarry, HudBay Minerals Inc.
Melanie Clarry, Mines Agnico Eagle Limitée
Jennifer Prospero, Eldorado Gold Corp
Micheline Caron, Association de l'exploration minière du Québec
Alyssa Charon, Sherritt International
Frank Catalano, Copper Mountain Mining Corp.
Jay Schlosar, Ressources Teck Ltd
Norman Fraser, Ressources Teck Ltd
Patrice Gilbert, Mines Agnico Eagle Limitée
Bryn Gray, McCarthy Tetrault
Mark Matthews, Foran Mining Corp
Joshua Hardy, Rio Tinto Canada
Keivan Hirji, Newmont
Johnathan Huntington, Corporation Cameco
Etienne Lamy, Rio Tinto Canada
Pascale Larouche, Conseil des Ressources humaines de l'industrie miniere
Mark Liskowich, SRK Consulting Inc.
Sherri Crothers, De Beers Canada Inc.
Dana Imbeault, Conseil des Ressources humaines de l'industrie miniere
Ryan Montpellier, Conseil des Ressources humaines de l'industrie miniere
Louise McMahon, Eldorado Gold Corp
George Morgan, Western Copper & Gold Corp
Glenn Nolan, Ring of Fire Metals
Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau
Laura Pacholski, Arctic Diamond Mines
Tom Paddon, Baffinland Iron Mines Corp
Danica Pagnutti, Vale
Spencer Page, Vale
Donelda Parenteau, Vale
Chris Reeves, Quadra Chemicals Ltd
Richard Trudeau, Hudbay Minerals Inc
Shena Shaw, Western Copper & Gold Corp
Mark Prystupa, Suncor Energy Inc
Sheila Risbud, Ressources Teck Limited
Scott Ross, Okane Consultants Inc
Angela Stelzer, Deloitte

Rubens Verni, Quadra Chemicals Ltd
Martin Wilkins, Alexander Proudfoot
Amelie Rouleau, Glencore Canada
Jody Shimkus, HD Mining International Ltd.
Sharon Singh, Bennett Jones LLP
Harp Gosal, NexGen Energy Ltd
Chris Wallace, De Beers Canada Inc
Nancy O'Brien, Suncor Energy Inc.

COMITÉ DE L'ÉNERGIE
Président : Chris Adachi, Ressources Teck Limitée

Jay Schlosar, Ressources Teck Ltd
Norman Fraser, Ressources Teck Ltd
Patrice Gilbert, Mines Agnico Eagle Limitée
Bryn Gray, McCarthy Tetrault
Mark Matthews, Foran Mining Corp
Joshua Hardy, Rio Tinto
Keivan Hirji, Newmont
Johnathan Huntington, Corporation Cameco
Etienne Lamy, Rio Tinto Canada
Pascale Larouche, Conseil des Ressources humaines de l'industrie miniere
Mark Liskowich, SRK Consulting Inc.
Sherri Crothers, De Beers Canada Inc.
Dana Imbeault, Conseil des Ressources humaines de l'industrie miniere
Ryan Montpellier, Conseil des Ressources humaines de l'industrie miniere
Louise McMahon, Eldorado Gold Corp
George Morgan, Western Copper & Gold Corp
Glenn Nolan, Ring of Fire Metals
Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau
Laura Pacholski, Arctic Diamond Mines
Tom Paddon, Baffinland Iron Mines Corp
Danica Pagnutti, Vale
Spencer Page, Vale
Donelda Parenteau, Vale
Chris Reeves, Quadra Chemicals Ltd
Richard Trudeau, Hudbay Minerals Inc
Shena Shaw, Western Copper & Gold Corp
Mark Prystupa, Suncor Energy Inc
Sheila Risbud, Ressources Teck Limited
Scott Ross, Okane Consultants Inc
Angela Stelzer, Deloitte
Rubens Verni, Quadra Chemicals Ltd
Martin Wilkins, Alexander Proudfoot
Amelie Rouleau, Glencore Canada
Jody Shimkus, HD Mining International Ltd.
Sharon Singh, Bennett Jones LLP
Harp Gosal, NexGen Energy Ltd
Chris Wallace, De Beers Canada Inc
Nancy O'Brien, Suncor Energy Inc.

COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT
Chair: Allison Merla, Vale

Doris Achircano, Newmont Goldcorp Inc
Steve Aiken, Knight Piésold Consulting Ltd.
Mohammed Ali, Mines Agnico Eagle Limitée
Peter Andreasen, Mining Association of British Columbia
Joe Armstrong, Baffinland Iron Mines Corp
Dustin Bailey, Klohn Crippen Berger Ltd
Sarah Barabash, Ecometrix Incorpation
Samantha Barnes, SRK Consulting (Canada) Inc
Dave Bell, Ring of Fire Metals
Katherine Gizikoff, Hemmera Envirochem Inc
Marjorie Bujold, Newmont

Valerie Betrand, Golder
Sophie Bertrand, Yamana Gold
Brady Balicki, Corporation Cameco
Grace Barrasso, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada
Munisha Basiram, PADC
Debbie Berthelot, BHP
Sophie Bertrand, Equinox Gold Corp
Charles Birchall, Willms & Shier
Georgina Blanco, Equinox Gold Corp
Mathieu Bergeron, Rio Tinto Canada
Jennifer Bilodeau, Glencore Canada
Kofi Boa-Antwi, Diavik Diamond Mines Inc. (Rio Tinto)
Amiel Blajchman, Avalon Advanced Materials Inc
Ben Chalmers, L'Association minière du Canada
Marcel Cardinal, Pan American Silver Corp
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Micheline Carson, Association minière du Québec
Darryl Chudobiak, Canadian Natural Resources Ltd
Richard Cook, Knight Piésold Consulting Ltd.
Lauri Corlett, Baffinland Iron Mines Corp
Sonya Flynn, Rio Tinto Canada
Sheila Daniel, Wood (formerly AMEC)
Tamara Darwish, Golder Associates
Sarah Coughlin, Ressources Teck Ltd
Conner Devereaux, Baffinland Iron Mines Corp
Cora Devoy, Lundin Mining Corp
Natasha Dombrowski, Mines Agnico Eagle Limitée
Carla Fraser, Ressources Teck Ltd
Mary Dubel, Vale
Leah Fedat, Glencore Canada
Deena Duff, Knight Piesold Consulting (Pty) Ltd
Charles Dumaresq, L'Association minière du Canada
Kent England, Corporation Cameco
Aynsley Foss, Ontario Mining Association
Stephane Gauthier, Rio Tinto Canada
Alexandra Duguay, Rio Tinto Canada
Simon Gaboury, Rio Tinto Canada
Brent Hamblin, First Quantum Minerals
Jennie Gjertsen, Newmont
George Hagmann, Stantec
Sadeed Hassan, Copper Mountain Mining Corp
Andrew Hasting, Lundin Mining Corp
David Harpley, NorZinc Ltd
Shane Hayes, Barrick
Holly Heffner, BHP
Frances Hilderman, Rio Tinto Canada
Tom Hoefer, NWT and Nunavut Chamber of Mines
Alexandra Hood, Mines Agnico Eagle Limitée
Colleen Hughes, Copper Mountain Mining Corp
Mubeen Hussain, Dogico Information Inc
Christina James, SRK Consulting Canada Inc
Christie Jeffkins, Glencore Canada
Tracey Jeffs, Rio Tinto Canada
Ana Gabriela Juarez, Juarez Environmental Consultants Inc.
Lou Kamermans, Baffinland Iron Mines Corp
Jonathan Keizer, Klohn Crippen Berger Ltd
Eduardo Kelleher, Kinross Gold Corp
Kristen Ketilson, Foran Mining Corp
Chandni Kher, Western Copper & Gold Corp
Jeff Killeen, PADC
Dale Klodnicki, Wood (formerly AMEC)
Nural Kuyucak, Golder Associates
Lisa Lanteigne, Vale
Martin Larose, WSP Group
Joanne Lacour, Rio Tinto Canada

Anthony Lambert, BHP
Simon Latulippe, WSP Group
George Hagmann, Stantec
Sadeed Hassan, Copper Mountain Mining Corp
Andrew Hasting, Lundin Mining Corp
David Harpley, NorZinc Ltd. (formerly Canadian Zinc Corporation)
Shane Hayes, Barrick
Holly Heffner, BHP
Frances Hilderman, Rio Tinto Canada
Tom Hoefer, NWT and Nunavut Chamber of Mines
Alexandra Hood, Mines Agnico Eagle Limitée
Colleen Hughes, Copper Mountain Mining Corp
Mubeen Hussain, Dogico Information Inc
Christina James, SRK Consulting Canada Inc
Christie Jeffkins, Glencore Canada
Tracey Jeffs, Rio Tinto Canada
Ana Gabriela Juarez, Juarez Environmental Consultants Inc.
Lou Kamermans, Baffinland Iron Mines Corp
Jonathan Keizer, Klohn Crippen Berger Ltd
Eduardo Kelleher, Kinross Gold Corp
Kristen Ketilson, Foran Mining Corp
Chandni Kher, Western Copper & Gold Corp
Jeff Killeen, Prospectors & Developers Association
Dale Klodnicki, Wood (formerly AMEC)
Nural Kuyucak, Golder Associates
Lisa Lanteigne, Vale
Martin Larose, WSP Group
Joanne Lacour, Rio Tinto Canada
Anthony Lambert, BHP
Simon Latulippe, WSP Group
Corey McLister, Glencore Canada
Sarah McLean, De Beers Canada
Jennifer McPhail, Stantec
Che McRae, Vale
Allison Merla, Vale
Sean Miller, Maxxam Analytics International Corp
Todd Milne, Nyrstar
Shannon Mitchell, Vale
Liam Mooney, Corporation Cameco
Christine Moore, Intrinsik Corp.
Maurice (Moe) Moreau, Glencore Canada
Maxime Morin, BHP
Genevieve Morinville, Baffinland Iron Mines Corp
Laura Mucklow, Golder Associates
Mary Murdoch, Stantec
Kevin Nagy, Corporation Cameco
Michael Nahir, Parsons Corp
Shirley Neault, Hudbay Minerals Inc.
Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau
Karen Paquette, Vale
Travis O'Farrell, Equinox Gold Corp
Laura Pacholski, Arctic diamond Mines
Stefan Parker, Eldorado Gold Corp
Mark Passi, Glencore Canada
Dawn Paszkowski, BGC Engineering Inc
Nicole Pesonen, Nyrstar
John Petherick, Glencore Canada
Greg Poholka, Sherritt International Corp
Kristin Pouw, SRK Consulting (Canada) Inc.
Steven Raymond, Glencore Canada
George Read, Star Diamond Corporation (Formerly Shore Gold Inc.)
Audrey Reid, Glencore Canada
Gonzalo Rios, Josemaria Resources
Anne-Marie, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada
Keith Russell, Partners in Performance

Anne-Marie Rushworth, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada
Mark Ruthven, Wood (formerly AMEC)
Keith Russell, Partners in Performance
Jared Saunders, Vale
Pamela Schwann, Saskatchewan Mining Association
Sean Sharpe, Glencore Canada
Tara Shea, L'Association minière du Canada
Isabelle Shelvey, Syncrude Canada Ltd.
Jody Shimkus, HD Mining International Ltd.
Brad Sigurdson, Saskatchewan Mining Association
Sean Sinclair, Diavik Diamond Mines Inc. (Rio Tinto)
Sharon Singh, Bennett Jones LLP
Helga Sonnenberg, EcoReg Solutions Inc.
Adrianna Stech, Ontario Mining Association
Sylvie St-Jean, New Gold Inc.
Kevin Stinson, Syncrude Canada Ltd.
Todd Swenson, Baffinland Iron Mines Corp
Marie-Andree Sylvestre, IAMGOLG Corp
Stephanie Tan, Rio Tinto Canada
Nick Tremblay, Rio Tinto Canada
France Trépanier, Newmont Goldcorp
Richard Viflanzoff, Charles Tennant & Company (Canada) Ltd.
Kelly Wells, Canada North Environmental Services
Jody Wentzell, Rio Tinto Canada
Landice Yestrau, Hudbay Minerals Inc
Kathryn Wherry, Hatch & Associates Inc
Lea Willemse, Glencore Canada
Scott Wytrychowski, Canadian Natural Resources Ltd

COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES
Président : Dale Austin, Corporation Cameco

Ryan Bergen, Canadian Institute of Mining
Georgina Blanco, Equinox Gold
Mathieu Bergeron, Canadian Institute of Mining Metallurgy & Petroleum
Bethany Borody, New Gold
Ken Brophy, Lundin Foundation
Candace Brule, Hudbay Minerals inc.
Heather Bruce-Veitch, Compagnie minière IOC
Martin Bureau, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada
Ben Chalmers, The L'Association minière du Canada
Geoff Smith, Association minière du Canada
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Lucy Chitilian, Sherritt International Corp
Lillian Chow, Newmont Goldcorp
Nicolas Dalmau, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada
Dustin O'Leary, St Barbara
Shena Shaw, Western Copper and Gold Corp
Amanda Strong, Lundin Foundation
Sarah Telsa, Lundin Foundation
Christina M. Erling, Barrick
Nathalie Frackleton, Mines Agnico Eagle Limitée
Peter Fuchs, Glencore
Valerie Gourde, Eldorado Gold Corp
Daniel Goodwin, Suncor Énergie inc
Tracey Irwin, Saskatchewan Mining Association
Tim McEwan, Mining Association of British Columbia
Kristy Kenny, PADC
Lisa McDonald, PADC
Jeff Killeen, PADC
Matt Johnson, Lundin Mining Corp
John Mullally, Newmont
Terry Kruger, De Beers Canada
Louise McMahon, Eldorado Gold Corp
Mubeen Hussain, Dogico Information Inc

Luis Gonzalez, Rio Tinto Canada
Jeff Hryhoriw, Corporation Cameco
Jeff Lewis, Vale
Graeme Jennings, IAMGOLD Corp
Mark Sitter, Lundin Mining Corporation
Julien Lampron , ArcelorMittal Exploitation Minière Canada
Joseph Lanzon, NorZinc Ltd (anciennement Canadian Zinc Corporation)
Andy Lloyd, Société aurifère Barrick
Gabriela Maceira, Pan American Silver Corp
Erik Madsen, De Beers Group Managed Operation – Canada
Brendan Marshall, Rio Tinto Canada
Chad Pederson, Ressources Teck Ltd
Krista Maydew, IAMGOLD Corp
Lisa McDonald, PADC
Steve Power, Canadian Natural Resources Ltd
Mark Preston, Sherritt International Corp
Ryan McEachern, Canadian Association of Mining Equipment and Services for Export
Adam Pommer, Suncor Energy Inc
Neil Reeder, B2Gold Corp.
Philip Rabenok, IAMGOLD Corp
Steve Shapka, Prospectors & Developers Association of Canada PADC
Cheryl Robb, Syncrude Canada Ltd.
Brad Ryder, Mines Agnico Eagle Limitée
Pam Schwann, Saskatchewan Mining Association
Alaina Shams, IAMGOLD Corp
Jody Shimkus, HD Mining International Ltd.
Adriana Vilchez, Rio Tinto Canada
Adriana Unger, Mining Association of British Columbia
Cynthia Waldmeier L'Association minière du Canada
Stuart Weinberg, Barrick

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RÉSIDUS MINIERS
Président : Greg Puro, Vale

Tracy Anderson, First Quantum Minerals
Chris Anderson, Ressources Teck Limited
Matthew Andrews, Pan American Silver Corp.
Sarah Barabash, Ecometrix Incorporated
Samantha Barnes, SRK Consulting Canada Inc
Paul Bedell, Golder Associates
Suzie Belanger, Diavik Diamond Mines Inc (Rio Tinto).
Debbie Berthelot, BHP
David Bleiker, Wood
Georgina Blanco, Equinox Gold
Cameron Brown, Western Copper & Gold Corp
Bob Chambers, Klohn Crippen Berger Ltd.
Denise Chapman, OKane Consultants Inc
Allison Brown, Barrick
Ben Chalmers, The L'Association minière du Canada
Charles Dumaresq, The L'Association minière du Canada
Erin Clyde, Glencore Canada
Jay Corman, Western Copper Gold Corp
Randy Donato, Vale
Americo Delgadao, Pan American Silver Corp
David Edan, Kinross Gold Corp
Kent England, Corporation Cameco
Norman Eenkooren, Suncor Energy Inc.
Barry Esford, Corporation Cameco
Ivo Gonzalez, Sherritt International Corp
Andre Gagnon, Lundin Mining Corp
Helen Harper, Glencore Canada
Michael Henderson, BGC Engineering Inc
Karlis Jansons, Geomin Initiatives
John Keirstead, Ceder Water Strategy
Pascal Lavoie, Mines Agnico Eagle Mines Inc

Tommi Leinala, Vale
Simon Latulippe, WSP Group
Micheline Caron, Association de l'exploration minière du Québec
Carolina Leseigneur Torres, Glencore Canada
Imran Gillani, Rio Tinto
Merielle Limoges, Golder Associates
Marc Lincoln, DeBeers
Clint Logue, BGC Engineering
Scott Martens, Canadian Natural Resources Ltd
Chris McCombe, Minerals Council of Australia
Jennifer Propero, Eldorado Gold Corp
Wayne Mimura, Suncor Energy Inc
Shirley Neault, HudBay Minerals Inc.
Greg Noack, Klohn Crippen Berger Ltd.
Luciano Piciacchia, BBA Inc.
Trevor Podiama, SRK Consulting Inc.
Luciano Piciacchia, BBA Inc
Caius Priscu, Priscu & Associates
Brad Sigurdson, Saskatchewan Mining Association
Ben Scott, B2Gold Corp
Malcolm Shang, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c
Brad Sigurdson, Saskatchewan Mining Association
Annie Ruksys, BGC Engineering Inc
Mike Westendorf, Copper Mountain Mining Corp
Andre Perreault, Glencore Canada
Greg Puro, Vale
Daren Willems, BHP
Harvey Walsh, WSP
Glen Watson, Vale
Adrian Juarez, Jaurez Environmental Consultants
Ana Gabriela Juarez, Environmental Consultants
Kirsten Ketilson, Foran Mining Corp
Andrew Witte, Klohn, Crippen, Berger
Josée Sirois, Arcelor Mittal
Stefan Parker, Eldorado Gold

COMITÉ SCIENTIFIQUE
Président : Kent England, Corporation Cameco

Doris Achircano, Newmont
Steve Aiken, Knight Piésold Consulting Ltd.
Mohammed Ali, Mines Agnico Eagle Limitée
Peter Andreasen, Mining Association of British Columbia
Joe Armstrong, Baffinland Iron Mines Corp
Dustin Bailey, Klohn Crippen Berger Ltd
Sarah Barabash, Ecometrix Incorporation
Samantha Barnes, SRK Consulting (Canada) Inc
Dave Bell, Ring of Fire Metals
Katherine Gizikoff, Hemmera Envirochem Inc
Marjorie Bujold, Newmont
Valerie Betrand, Golder
Brady Balicki, Corporation Cameco
Grace Barrasso, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada
Munisha Basiram, PADC
Debbie Berthelot, BHP
Sophie Bertrand, Equinox Gold Corp
Charles Birchall, Willms & Shier
Georgina Blanco, Equinox Gold Corp
Mathieu Bergeron, Rio Tinto Canada
Jennifer Bilodeau, Glencore Canada
Kofi Boa-Antwi, Diavik Diamond Mines Inc.
Micheline Caron, Association minière du Québec
Amiel Blajchman, Avalon Advanced Materials Inc
Ben Chalmers, L'Association minière du Canada
Marcel Cardinal, Pan American Silver Corp

Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Micheline Carson, Association minière du Québec
Darryl Chudobiak, Canadian Natural Resources Ltd
Richard Cook, Knight Piésold Consulting Ltd.
Lauri Corlett, Baffinland Iron Mines Corp
Sonya Flynn, Rio Tinto Canada
Sheila Daniel, Wood (formerly AMEC)
Tamara Darwish, Golder Associates
Sarah Coughlin, Ressources Teck Ltd
Conner Devereaux, Baffinland Iron Mines Corp
Cora Devoy, Lundin Mining Corp
Natasha Dombrowski, Mines Agnico Eagle Limitée
Carla Fraser, Ressources Teck Limited
Mary Dubel, Vale
Leah Fedat, Glencore Canada
Deena Duff, Knight Piesold Consulting (Pty) Ltd
Charles Dumaresq, L'Association minière du Canada
Kent England, Corporation Cameco
Aynsley Foss, Ontario Mining Association
Stephane Gauthier, Rio Tinto Canada
Alexandra Duguay, Rio Tinto Canada
Simon Gaboury, Rio Tinto Canada
Brent Hamblin, First Quantum Minerals
Jennie Gjertsen, Newmont
George Hagmann, Stantec
Sadeed Hassan, Copper Mountain Mining Corp
Andrew Hasting, Lundin Mining Corp
David Harpley, NorZinc Ltd. (formerly Canadian Zinc Corp)
Shane Hayes, Barrick
Holly Heffner, BHP
Frances Hilderman, Rio Tinto Canada
Tom Hoefer, NWT and Nunavut Chamber of Mines
Alexandra Hood, Mines Agnico Eagle Limitée
Colleen Hughes, Copper Mountain Mining Corp
Mubeen Hussain, Dogico Information Inc
Christina James, SRK Consulting Canada Inc
Christie Jeffkins, Glencore Canada
Tracey Jeffs, Rio Tinto Canada
Ana Gabriela Juarez, Juarez Environmental Consultants Inc.
Lou Kamermans, Baffinland Iron Mines Corp
Jonathan Keizer, Klohn Crippen Berger Ltd
Eduardo Kelleher, Kinross Gold Corp
Kristen Ketilson, Foran Mining Corp
Chandni Kher, Western Copper & Gold Corp
Jeff Killeen, PADC
Dale Klodnicki, Wood (formerly AMEC)
Nural Kuyucak, Golder Associates
Lisa Lanteigne, Vale
Martin Larose, WSP Group
Joanne Lacour, Rio Tinto Canada
Anthony Lambert, BHP
Simon Latulippe, WSP Group
Justyna Laurie-Lean, L'Association minière du Canada
Patrick Lauzière, Rio Tinto Canada
Carolina Leseigneur Torres, Glencore Canada
Karri Legarrie, Glencore Canada
Janice Linehan, Suncor Energy Inc.
Michelle Leslie, Deloitte
Mark Liskowich, SRK Consulting Canada Inc
Megan Lord-Hoyle, Baffinland Iron Mines Corp
David Luzi, Stantec
Gordon Macdonald, Diavik Diamond Mines Inc.
John Machin, Syncrude Canada Ltd.
Erik Madsen, De Beers Group of Companies
Rochelle Maitripala, ERM Consultants Canada Ltd

Melinda Mamer, Suncor Energy Inc.
Kristen Mariuzza, Lundin Mining Corp
Dennis Martin, Vale
Shane Matson, Newmont Goldcorp
Tim McEwan, Mining Association of British Columbia
Samantha McGarry, Glencore Canada
Corey McLister, Glencore Canada
Sarah McLean, De Beers Canada
Jennifer McPhail, Stantec
Che McRae, Vale
Allison Merla, Vale
Sean Miller, Maxxam Analytics International Corporation
Todd Milne, Nyrstar
Shannon Mitchell, Vale
Liam Mooney, Corporation Cameco
Christine Moore, Intrinsik Corp.
Maurice (Moe) Moreau, Glencore Canada
Maxime Morin, BHP
Genevieve Morinville, Baffinland Iron Mines Corp
Laura Mucklow, Golder Associates
Mary Murdoch, Stantec
Kevin Nagy, Corporation Cameco
Shirley Neault, Hudbay Minerals Inc.
Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau
Karen Paquette, Vale
Travis O'Farrell, Equinox Gold Corp
Laura Pacholski, Arctic Diamond Mines
Stefan Parker, Eldorado Gold Corp
Mark Passi, Glencore Canada
Dawn Paszkowski, BGC Engineering Inc
Nicole Pesonen, Nyrstar – Myra Falla
Nicole Pesonen, Nyrstar
John Petherick, Glencore Canada
Greg Poholka, Sherritt International Corporation
Kristin Pouw, SRK Consulting (Canada) Inc.
Steven Raymond, Glencore Canada
George Read, Star Diamond Corporation (Formerly Shore Gold Inc.)
Audrey Reid, Glencore Canada
Gonzalo Rios, Josemaria Resources
Anne-Marie, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada
Keith Russell, Partners in Performance
Anne-Marie Rushworth, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada
Mark Ruthven, Wood (formerly AMEC)
Keith Russell, Partners in Performance
Jared Saunders, Vale
Pamela Schwann, Saskatchewan Mining Association
Sean Sharpe, Glencore Canada
Tara Shea, L'Association minière du Canada
Isabelle Shelvey, Syncrude Canada Ltd.
Jody Shimkus, HD Mining International Ltd.
Brad Sigurdson, Saskatchewan Mining Association
Sean Sinclair, Diavik Diamond Mines Inc. (Rio Tinto)
Sharon Singh, Bennett Jones LLP
Helga Sonnenberg, EcoReg Solutions Inc.
Adrianna Stech, Ontario Mining Association
Sylvie St-Jean, New Gold Inc.
Kevin Stinson, Syncrude Canada Ltd.
Todd Swenson, Baffinland Iron Mines Corp
Marie-Andree Sylvestre, IAMGOLG Corp
Stephanie Tan, Rio Tinto Canada
Nick Tremblay, Rio Tinto Canada
France Trépanier, Newmont
Richard Viflanzoff, Charles Tennant & Company (Canada) Ltd.
Kelly Wells, Canada North Environmental Services
Jody Wentzell, Rio Tinto Canada

Landice Yestrau, Hudbay Minerals Inc
Kathryn Wherry, Hatch & Associates Inc
Lea Willemse, Glencore Canada
Scott Wytrychowski, Canadian Natural Resources Ltd

COMITÉ DE LA FISCALITÉ
Président : Jocelin Paradis, Rio Tinto Canada

Johanne Brouillard, Rio Tinto Canada
Mark Caluori, Pan American Silver Corp
Kevin Chan, Kinross Gold Corp
Thomas Cheung, Ressources Teck Ltd
Nick Cotts, Newmont
Robert De Biasio, Vale
Scott Jeffery, Ressources Teck Ltd
Photinie Koutsavlis, L'Association minière du Canada
Elizabeth Mendonca, Sherritt International Corp
Tim Marshall, Sherritt International Corp
Monica Moretto, Pan American Silver Corp
Doug Powrie, Ressources Teck
Jackie Soo, Newmont
John Mullally, Newmont
Mark Ruus, Newmont
Don Strickland, Copper Mountain Mining Corp
Steve Suarez, Borden Ladner Gervais LLP
Marten Theunissen, IAMGOLD Corp
Mike van Akkooi, Kinross Gold Corp
Alan Wilson, IAMGOLD Corp

COMITÉ DU TRANSPORT
Président : Michael O'Shaughnessy, directeur, Stratégie et planification logistiques, Ressources Teck

Jamie Brecht, BHP
Francois Brisson, Iron Ore Compagnie Miniere
Jean-Pierre Boucher, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada
Marc-Andre Charette, Corporation Cameco
Vince D'Amico, Glencore Canada
Paul Graham, Vale
Jason Hall, Vale
Brad Johnston, IAMGOLD Corp
Pierre Gratton, L'Association minière du Canada
Thomas Hobbs, Norfalco Inc. (A Glencore Company)
Paul Kolisnyk, Ressources Teck Ltd
Photinie Koutsavlis, L'Association minière du Canada
Brian Kurczaba, HudBay Minerals Inc.
Melinda Mamer, Suncor Energy Inc.
Gordon Mattson, Ressources Teck Ltd
John Mullally, Newmont
Pat Murphy, Glencore Canada
Stephen Nelson, Suncor Energy Inc.
Mike O'Donnell, Sherritt International Corp
Dorena Quinn, IAMGOLD Corp
Martin Pede, Glencore Canada
Frank Petrolo, Vale
Kathy Piersanti, Hudbay Minerals inc.
Munami Poddar, Sherritt International Corp
Amélie Rouleau, Glencore Canada
Anne-Marie Rushworth, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada
Steve Suarez, Borden Ladner Gervais LLP
Daniel Sauve, Glencore Canada
Mikael Schauman, Lundin Mining Corp
Don Smith, Ressources Teck Limited
Suresh Soundararajan, Suncor Energy Inc.
Jamie Veilleux, Glencore Canada

Patrick Walker, Rio Tinto Canada

COMITÉ DES AFFAIRES DU NORD

Gillian Allen, OKane Consultants Inc
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada.
Brad Armstrong, Lawson Lundell LLP
Charles Birchall, Willms & Shier
Richard Cook, Knight Piésold Ltd.
Dominique Girard, Mines Agnico Eagle Limitée
Photinie Koutsavlis, L'Association minière du Canada
Christine Kowbel, Lawson Lundell LLP
Ryan McEachern, Mining Suppliers Trade Association Canada
Julien Lampron ArcelorMittal Exploitation Minière Canada
Bill Mercer, Avalon Advanced Materials Inc.
Amelie Rouleau, Glencore Canada
Clynton Nauman, Alexco Resource Corp.
Tom Paddon, Baffinland Iron Mines Corp
Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau
Paul West-Sells, Western Copper & Gold Corp

SOCIÉTÉS MEMBRES

Mines Agnico Eagle Limitée
Alexco Resource Corp.
ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Arctic Canadian Diamond Company
B2Gold Corp.
Baffinland Iron Mines Corporation
Barrick
BHP
Cabin Ridge
Corporation Cameco
Canadian Natural Resources Limited
Cheetah Resources Corp
Copper Mountain Mining Corp
De Beers Canada inc.
Eldorado Gold Corporation
Equinox Gold
Excellon Resources inc.
First Quantum Minerals
Foran Mining Corp
FortHills Ltd
Glencore Canda
HD Mining International Ltd
Hecla Quebec Inc
Hudbay Minerals inc.
IAMGOLD Corporation
Rio Tinto Iron Ore Compagnie Miniere
Kinross Gold Corporation
Kirkland Lake Gold
Lundin Mining Corporation
Lundin Foundation
Marathon Gold
McEwen Mining
New Gold Inc
Newmont
NexGen Energy Ltd
NorZinc Ltd
Nyrstar Canada
Pan American Silver Corp.
Ring of Fire Metals
Rio Tinto Canada
Riversdale Resources Ltd
Monnaie royale canadienne
Sherritt International Corporation
St Barbara
Star Diamond Corporation

Suncor Énergie Inc.
Vale
Western Copper and Gold Corporation

MEMBRES ASSOCIÉS
Alexander Proudfoot
Ausenco
Avalon Advanced Materials inc.
Barr Engineering and Environmental
BBA inc.
BDO Canada
Bennett Jones LLP
BGC Engineering inc.
Bureau Veritas Laboratories
Canada North Environnemental Services
CEDA
Cementation Canada inc.
CEMI - Centre for Excellence in Mining and Innovation
Chambre de commerce maritime
Charles Tennant & Company (Canada) Ltd
Marchés mondiaux CIBC
CIMA +
COREM
Deloitte
Dentons
Digico Information Inc
Ecological and Regulatory Solutions inc.
ÉEM inc.
ERM Canada Corporation
Fasken Martineau
Golder Associates
Hatch Ltée
IMEX International Inc
Intersac
Intrinsik Environmental Sciences inc.
Juarez Enviornmental Consultants inc.
Klohn Crippen Berger Ltd
Knight Piésold Ltd
Lawson Lundell LLP
Marsh
McCarthy Tétrault
Mirapakon
MIRARCO Mining Innovation
Newfields
OKane
Groupe NEAS
Orica Canada inc.
Parsons
Partners in Performance
Quadra Chemicals Ltd
RWDI
SGS Minerals Services
SMS Equipment inc.
SRK Consulting inc.
Stantec Consulting Ltd
Thorsteinssons
WCPD
Westinghouse
Willis Towers Watson
Willms & Shier Environmental Lawyers LLP
Wood
Groupe WSP

NON-VOTING MEMBERS

Alberta Chamber of Resources
Conseil canadien de l'innovation minière
Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole
Mining Association of British Columbia
Mining Association of Manitoba
Mining Association of Nova Scotia
Conseil des ressources humaines de l'industrie minière
Mining Industry NL
Mining Suppliers Trade Association
Association minière du Nouveau-Brunswick
Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut
Ontario Mining Association
Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Association minière du Québec
Saskatchewan Mining Association
Chambre des mines du Yukon

PERSONNEL DE L'AMC

Pierre Gratton
Président et chef de la direction

Danielle Nantais
Adjointe de direction

Ben Chalmers
Vice-président principal

Charles Dumaresq
Vice-président, Science et gestion environnementale

Justyna Laurie-Lean
Vice-présidente, Environnement et affaires réglementaires

Geoff Smith
Vice-président, Affaires gouvernementales

Photinie Koutsavlis
Vice-président, Affaires économiques et changement climatique

Katherine Gosselin
Directrice, Vers le développement minier durable

Cynthia Waldmeier
Directrice, Communications

Marilyn Fortin
Contrôleuse de gestion et responsable des relations avec les membres

Tara Shea
Directrice principale, Réglementation et affaires autochtones

Debbie Villeneuve
Agente financière

Debbie MacVicar
Adjointe administrative